



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE LA **RANDONNÉE**
DES CÔTES D'ARMOR
SYNTHÈSE ET PLAN D'ACTION
2019-2029

Direction
du patrimoine

Côtes d'Armor
le Département



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



Édito

Le Département des Côtes d'Armor se prête particulièrement bien à la pratique de la randonnée sous toutes ses formes. Un paysage bocager truffé de chemins creux, un relief moyennement accidenté, un littoral beau à couper le souffle, un réseau de rivières très dense et un patrimoine bâti riche : peut-on rêver de conditions plus idéales pour pratiquer la marche, le VTT, le vélo, des balades à cheval ou en canoë-kayak ?

Conscient de ce potentiel, le Département mène depuis 1986 une politique volontariste d'aménagement et de développement des sentiers de randonnée sur son territoire à travers la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.), une compétence issue des lois de décentralisation de 1982. Ce maillage d'itinéraires a pu se constituer grâce à un partenariat très fort avec les comités départementaux de randonnée, les associations et les collectivités locales.

Aujourd'hui, notre territoire compte plus de 9 000 km de sentiers qui contribuent fortement à son attractivité auprès des visiteurs mais aussi des populations en recherche d'un cadre de vie de qualité. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouveaux sentiers mais plutôt d'en améliorer la qualité et de valoriser les itinéraires de notre département auprès des Costarmoricains et des visiteurs.

En se dotant en 2019 d'un schéma départemental, le Département des Côtes d'Armor affirme son intention de poursuivre son action autour de la randonnée. Ce schéma a pour ambition de définir pour les dix prochaines années ses priorités en matière de randonnée et de tendre vers un réseau d'itinéraires de qualité et pérennes, inscrits au PDIPR et promus avec cohérence et efficacité auprès d'un large public.

Le présent document décrit le contexte départemental et présente trois axes stratégiques déclinés en 34 actions sur les thèmes du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, du schéma vélo, de l'aménagement, de la valorisation et promotion et également de la gouvernance.

Ce travail réalisé en concertation et avec la participation active des acteurs de la randonnée est l'assurance d'un développement solidaire et durable de nos territoires.

Alain CADEC

Président du Département



SOMMAIRE

A - La randonnée en France	6
1. La randonnée pédestre, une activité plébiscitée	6
2. Le vélo, une filière économique en plein essor	7
3. La randonnée équestre	8
4. Une demande et des pratiques qui évoluent	8
B – La randonnée en Côtes d'Armor	9
1. Une offre pédestre riche et diversifiée	10
> Le GR® 34 ou « sentier des douaniers »	10
> Le GR® 37	12
> Les GRP®	12
> La Promenade-Randonnée : les PR	13
2. Une offre vélo structurée autour des itinéraires du schéma régional	14
> Deux itinéraires d'intérêt européen	15
> Un itinéraire d'intérêt national	17
> Trois itinéraires d'intérêt régional et départemental	17
> Les boucles locales vélo	18
3. L'offre VTT : 140 circuits répertoriés	19
4. L'offre équestre : Equibreizh, boucle locale	20
5. Les services, un élément essentiel de la satisfaction usager	21
> Rando Accueil	21
> Étape Rando Bretagne	22
> Accueil Vélo	22
6. La promotion ou la valorisation de l'offre de randonnée	23
C - La politique randonnée du Département des Côtes d'Armor	25
1. Un outil juridique, une compétence : le PDIPR	25
2. La politique sports et le PDESI	26
3. L'action du Département depuis 30 ans	28
4. Le schéma départemental Véloroutes et Voies Vertes	35
5. Les partenaires du Département pour la politique randonnée	38
6. Le suivi de la fréquentation comme indicateur	43
D - Le schéma de la randonnée 2019-2029	46
1. Objectifs	46
2. La démarche et la méthode	47
3. Le diagnostic	49
4. Les trois axes de travail, les 34 actions et le phasage	51

AXE 1: Renforcer la synergie des acteurs

autour d'une vision partagée de la randonnée.....	57
Action n° 1 - Identifier un responsable pour chaque itinéraire	58
Action n° 2 - Développer des outils techniques	59
Action n° 3 - Promouvoir des itinéraires validés	60
Action n° 4 - Évaluer et suivre la fréquentation des itinéraires	61
Action n° 5 - Clarifier et finaliser les conventions en propriété privée	62
Action n° 6 - Redéfinir le PDIPR	63
Action n° 7 - Mutualiser la base de données autour du PDIPR avec les partenaires	64
Action n° 8 - Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux	65
Action n° 9 - Créer un réseau des acteurs de la randonnée	66
Action n° 10 - Prendre en compte la randonnée dans les procédures d'urbanisme	67
Action n° 11 - Mettre en place un comité d'itinéraire du GR34	68

AXE 2: Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée 71

Action n° 12 - Améliorer les itinéraires du schéma vélo	72
Action n° 13 - Développer l'intermodalité	74
Action n° 14 - Accompagner la mise en place des boucles locales vélo	75
Action n° 15 - Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes	76
Action n° 16 - Garantir le niveau de service sur les itinéraires départementaux hors schéma vélo	77
Action n° 17 - Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber	78
Action n° 18 - Sécuriser les traversées de RD	79
Action n° 19 - Améliorer la signalisation et la signalétique	80
Action n° 20 - Valoriser et développer le recours à l'insertion	81

AXE 3: Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes..... 83

Action n° 21 - Qualifier les itinéraires en fonction des attentes des randonneurs	84
Action n° 22 - Favoriser les liaisons vélo vers les sites touristiques	85
Action n° 23 - Améliorer la qualité de l'information mise à disposition du public	86
Action n° 24 - Améliorer la remontée d'informations et les retours d'usagers	87
Action n° 25 - Poursuivre les éditions papier pour la promotion des itinéraires départementaux	88
Action n° 26 - Promouvoir l'offre de randonnée adaptée et sport santé	89
Action n° 27 - Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains	90
Action n° 28 - Adapter l'offre marchande aux attentes des randonneurs	91
Action n° 29 - Développer le réseau des stations VTT	92
Action n° 30 - Promouvoir la randonnée auprès du marché français	93
Action n° 31 - Poursuivre la participation aux comités des itinéraires vélo européens	94
Action n° 32 - Promouvoir les itinéraires labellisés	95
Action n° 33 - Améliorer l'attractivité internet	96
Action n° 34 - Favoriser le parcours de l'utilisateur grâce au digital	97

A - La randonnée en France

La randonnée est une activité de plein air qui s'effectue en suivant un itinéraire, balisé ou non, seul ou en groupe. Elle se pratique à pied, mais également à vélo (route, VTC ou VTT), à cheval, voire en canoë-kayak (randonnée nautique en mer ou rivière).

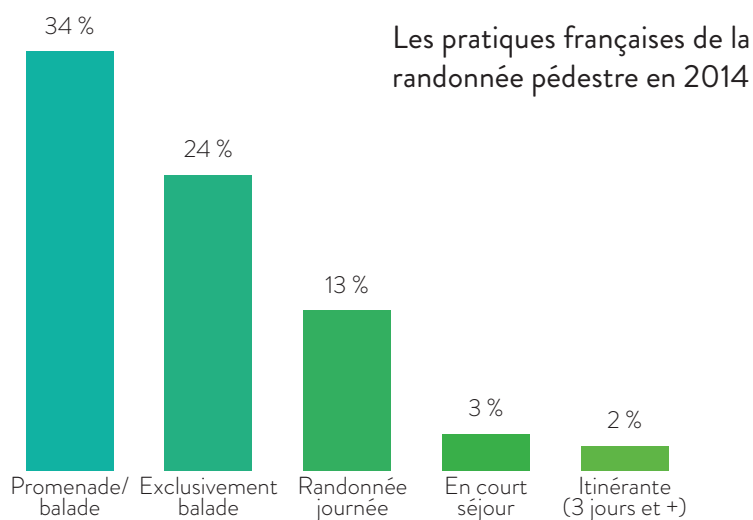
1. La randonnée pédestre, une activité plébiscitée

Selon une enquête réalisée par l'institut Onetous en juin 2013, la **randonnée occupe la 8^e position dans le top 10 des loisirs préférés des Français**. Elle apparaît comme l'unique sport cité dans ces dix premières places. Elle passe en tête lorsqu'il s'agit des loisirs de plein air. La randonnée avec la marche, constituent ainsi les activités sportives préférées des Français (donnée 2015).

Une étude effectuée en 2014 pour la FFRandonnée révèle que près de **18 millions de personnes en France soit 37 % seraient adeptes de la marche sous différentes formes** (marche, randonnée, marche nordique, trekking). Les pratiques en ce domaine sont aussi variées que les profils des pratiquants.

Cette étude a permis de faire les distinctions suivantes :

- 24 % pratiqueraient exclusivement la marche-balade
- 2 % la randonnée itinérante
- 13 % la randonnée à la journée ou pour des balades de quelques heures seulement



408 km de sentier littoral en Côtes d'Armor, 2 fois plus que dans le Var.

Parmi eux, 22 % des Français et 60 % des randonneurs pratiquent une fois par semaine et plus.

- La principale motivation initiale de pratique est centrée sur la santé (44 % des pratiquants).
- La nature, la condition physique et la convivialité sont citées en second rang.
- Les randonneurs court séjour et itinérants citent particulièrement la découverte de nouveaux espaces.

En 2017, la FFRandonnée compte 3500 clubs affiliés et près de 250 000 adhérents dont 62 % de femmes, contre 30 000 seulement en 1992. La pratique non licenciée reste toutefois majoritaire avec plusieurs millions de pratiquants à l'année. 36 % des Français résidant en Région Ouest déclarent pratiquer la randonnée pédestre ne serait-ce qu'occasionnellement. 10 % le font en court séjour, 12 % en itinérance, 16 % en promenade exclusivement et 7 % à la journée.

En Bretagne, la promenade balade est pratiquée par 93 % des touristes en séjour. Les grands sites naturels du département attirent de nombreux promeneurs et randonneurs chaque année: plus de 650 000 passages au Cap Fréhel, près de 400 000 passages à Ploumanac'h.



2. Le vélo, une filière économique en plein essor

Le tourisme à vélo est devenu en quelques années, la première pratique d'itinérance des touristes en France. **Notre pays est devenu la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo** après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours par an. Les étrangers représentent 25 % des touristes à vélo, dont une majorité d'Allemands, de Suisses, de Nord-Américains et d'Australiens. Parmi ces touristes, on observe **deux types de pratiques** : les **itinérants à vélo**, qui randonnent et vont d'hébergement en hébergement au fil de leur parcours, et les **visiteurs qui utilisent le vélo comme mode de déplacement sur leur lieu de vacances** (balades, excursions, courses...).

Les **retombées économiques du tourisme à vélo** sont importantes. Sur les territoires, elles sont de l'ordre de **65 à 105 € de dépenses journalières par touriste** (contre 54 € pour l'ensemble des touristes) et de 16 à 30 000 € au kilomètre d'itinéraire. Le tourisme à vélo est aussi l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français avec une croissance de la fréquentation des itinéraires cyclables de plus de 18 % entre 2013 et 2017. Cela correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement et au partage. Il est à noter également que **le tourisme à vélo se pratique en toutes saisons** ; 63 % de la fréquentation des itinéraires a lieu pendant la période printemps-été et 37 % le reste de l'année.

Le territoire français s'est particulièrement bien structuré pour l'accueil des cyclotouristes. Il s'est doté d'un **schéma national des véloroutes et voies vertes de 22 800 km**, aujourd'hui réalisé aux deux tiers et à hauteur de 80 % pour la partie Eurovélo (itinéraires de dimension européenne avec 8 430 km). Certains de ces itinéraires ont déjà acquis une **notoriété internationale** comme la **Vélodyssée®** (littoral Atlantique), la **Loire à Vélo** (Val-de-Loire) ou la **Via Rhôna** en valorisant leurs richesses géographiques, culturelles et patrimoniales.

En Bretagne, 5 500 km d'itinéraires touristiques régionaux et 3 000 circuits routes et VTT (135 000 km) complètent ce schéma national.

Par ailleurs, **4 000 prestataires labellisés Accueil Vélo®** sur le territoire français, qui proposent des services adaptés à l'accueil des cyclistes (hébergement, restauration, sites touristiques, réparateurs et récemment ports de plaisance).



©CRT Bretagne - S. Bourcier

3. La randonnée équestre

L'équitation est la fédération sportive qui a connu la plus forte progression en 10 ans, soit + 374 % entre 2004 et 2014. Longtemps cantonnée aux disciplines sportives, cette pratique remporte un grand succès auprès d'un public en quête de contact avec la nature et de convivialité. La clientèle de proximité est la plus représentée. **Les randonnées sur plusieurs jours, l'« équitation-western » et l'attelage de loisirs sont en progression.** D'autres études montrent, par ailleurs, que le « cheval » devient un produit culturel à part entière (spectacle, événement...). Plus largement, il apparaît comme un facteur d'attractivité touristique pour la destination France et le développement de ses territoires en véhiculant nombre d'images positives : c'est un produit à la fois agricole, patrimonial, culturel et touristique, associé aux sports et loisirs de nature. Le tourisme équestre dispose quant à lui de bons potentiels, notamment en raison de la demande des étrangers.

La Fédération Française d'Équitation (FFE), comptabilise 15 % de randonneurs, soit environ 100 000 cavaliers à avoir souhaité être identifiés Tourisme équestre. En revanche, plus de la moitié de l'ensemble des licenciés pratique régulièrement la promenade à cheval. **La pratique régulière de l'équitation concerne 1,5 million de Français.** Comme pour les marcheurs ou les vététistes, seule la moitié des pratiquants aurait une licence fédérale.



©CRT Bretagne - E. Berthier

4. Une demande et des pratiques qui évoluent

On assiste actuellement à une diversification des pratiques. À côté des randonneurs pédestres traditionnels, les sentiers voient arriver de nouveaux usagers, que ce soit les adeptes de la marche nordique (marche rapide avec bâtons) ou les sportifs adeptes du trail par exemple. En vélo, l'arrivée du **vélo à assistance électrique (VAE)** révolutionne les possibilités, tant pour le **tourisme itinérant à vélo** et les **balades à vélo de route**, ou pour le **vélo tout-terrain (VTAE)** : grandes distances et dénivelés rendus accessibles à un plus large public, élargissement de la fourchette d'âge des pratiquants.

En parallèle de ces nouvelles pratiques, la demande évolue également et se segmente avec des exigences spécifiques. Les demandes de balades proviennent d'un public élargi avec des centres d'intérêt diversifiés : recherche d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, familles avec enfants en bas âge ou avec poussettes, **balades urbaines pour découvrir le patrimoine, circuits courte distance pour pratique sport santé, circuits d'interprétation et de découverte du patrimoine naturel...**

Ces évolutions amènent les gestionnaires d'itinéraires de randonnée à s'interroger sur les équipements nécessaires pour répondre à l'attente des usagers, sur la segmentation de l'offre proposée, et sur les impacts éventuels des nouvelles pratiques sur les milieux traversés.



©CRT Bretagne - C. Leux

B – La randonnée en Côtes d'Armor

Le département des Côtes d'Armor présente des atouts indéniables pour la pratique de la randonnée. Côté Armor, la façade littorale présente des points de vue exceptionnels à partir d'itinéraires emblématiques comme le GR®34 – élu GR® préféré des Français en 2017 – ou l'itinéraire vélo européen EV4. Côté Argoat, les GRP® et le réseau de sentiers invitent à une plongée dans la Bretagne intérieure et à la découverte de son patrimoine naturel.

Les collectivités locales et les comités départementaux ont réalisé un gros travail pour mettre en valeur le réseau de sentiers et permettre à tout un chacun de partir à la découverte de sentiers balisés de qualité. Cette diversité et la qualité des parcours proposés fait du département un territoire très attractif, tant pour les touristes que pour les Costarmoricains.

Un réseau dense : plus de
9 000 km de sentiers
dont 1424 km de GR®
ou GRP®

Des itinéraires
structurants
et emblématiques
(GR®34, voies vertes :
Vélodyssée®, Tour du lac de
Guerlédan, Equibreizh...).

5 stations VTT

Une forte dynamique associative :

- 65 associations affiliées à la Fédération dans le département
- 5 203 licenciés
- 166 baliseurs bénévoles
- 10^e département français pour le nombre de licenciés pédestres, 5^e département en nombre de licenciés pédestres ramené à la population
- des comités départementaux de randonnée actifs et reconnus

Des collectivités impliquées
dans l'aménagement et la
gestion des itinéraires :
entretien et aménagement
des itinéraires, promotion

1. Une offre pédestre riche et diversifiée

Les principaux itinéraires pédestres des Côtes d'Armor

> Le GR® 34 ou « sentier des douaniers »



©CRT Bretagne - Emmanuel Berthier

Les sentiers de Grande Randonnée ou GR® correspondent à des parcours de plusieurs jours ou de plusieurs semaines. Ces itinéraires sillonnent une région ou traversent plusieurs départements ou encore suivent des tracés historiques.

Le GR®34 est certainement le plus célèbre des sentiers côtiers. En Côtes d'Armor, il s'étend sur plus de 400 km de sentiers exclusivement réservés aux piétons lorsqu'il emprunte la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL). Suivant le littoral au plus près sur ce parcours, les visiteurs sont aux premières loges pour découvrir la diversité du littoral costarmoricain sur un parcours parfois sportif. Son balisage est assuré par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) et son entretien par les collectivités qu'il traverse.

Dès 1991, plusieurs variantes de ce GR® (GR®34A, GR®34B et GR®34D sur le territoire du Trégor, GR®34C à l'Est) sont proposées dans les éditions de la FFR. Ces boucles permettent de réaliser des randonnées de plusieurs jours et de découvrir l'intérieur des terres. Elles vont évoluer pour être valorisées en GR® de Pays.

TRAJETS

- 10,8 km de parcours en moyenne
- 2 heures de balade / Randonnée en moyenne

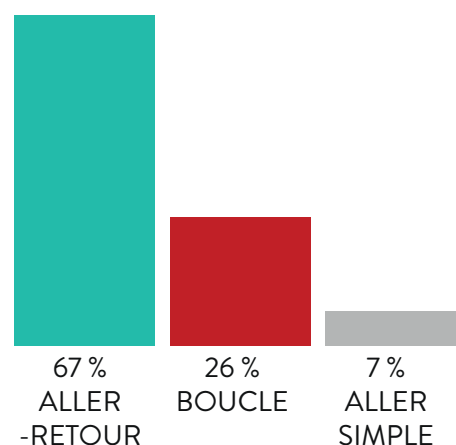
Distance parcourue



Des différences notables
selon le type de trajet
ALLER SIMPLE 13,5 km
ALLER-RETOUR 12,1 km
BOUCLE 5,8 km

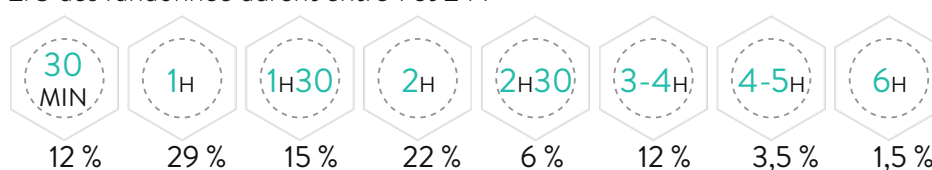
Type de trajet

2/3 empruntent le même parcours
à l'aller et au retour



DURÉE DE LA BALADE

2/3 des randonnées durent entre 1 et 2 H



ORIGINE DES TOURISTES

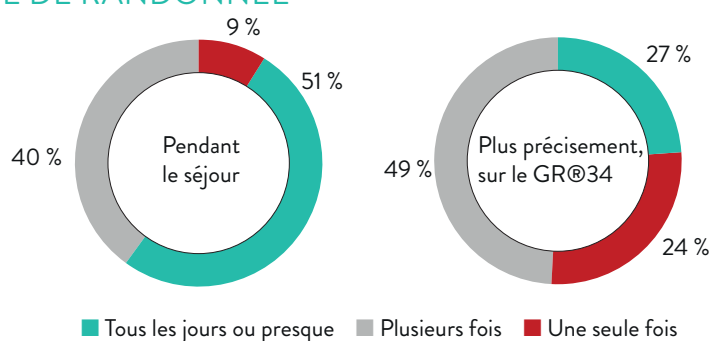
- 10 % d'étrangers
- 90 % de Français

Les segments où la proportion d'itinérants est la plus forte sont aussi ceux où il y a le plus de sportifs ce qui est en particulier le cas de Plouézec à proximité de Paimpol et de Trédrez-Locquémeau, proche de Lannion.

Le département des Côtes d'Armor compte 29 % des usagers du GR® pour 22 % du linéaire total, dopé notamment par sa côte de granit rose et le Cap Fréhel.

Les agglomérations et grandes villes émettent une part importante d'excursionnistes, notamment Saint-Brieuc (75 % à Hillion).

FRÉQUENCE DE RANDONNÉE



> Le GR® 37

Cet itinéraire relie Vitré à Douarnenez traverse la Bretagne centrale et les Côtes d'Armor d'Est en Ouest. Il fait l'objet d'un projet de requalification au niveau régional. Le GR®341 qui relie le GR®37 au GR®34 en passant par Loudéac et Saint-Brieuc est aussi en questionnement.

> Les GRP®



©CRT Bretagne - Y. Derennes

Ces randonnées en itinérance, conçues comme les GR®, mais plus courtes et le plus souvent en boucles, sont destinées à la découverte d'une région, d'une entité géographique qu'elle soit administrative, géographique, historique, culturelle ou autre. Elles sont homologuées par la FFRandonnée.

> > Les GR® de Pays « Tours en Pays Gallo »

Mis en place dès le début des années 90, ces GRP® totalisaient près de 400 km de sentiers répartis en 6 itinéraires. Ces circuits qui existent toujours sont à revaloriser et vont être revus courant 2019 car certains tronçons sont manquants. Parmi les itinéraires GR® de Pays on peut citer :

- le GRP® entre Gouët et Gouessant sur 142 km passant par Saint-Brieuc, Moncontour et Lamballe
- le GRP® Au Pays des Toileux sur 168 km passant par Loudéac, Moncontour et Quintin
- le GRP® Tour de Penthièvre Nord sur 147 km
- le GRP® Tour de Penthièvre Sud sur 79 km avec un projet de regroupement et de fusion des deux Tour de Penthièvre et d'amélioration du tracé

Deux projets sont actuellement en cours d'élaboration par les structures fédérales :

>> Le GR® de Pays « Tour de Rance »

Ce projet de GRP®, initié en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Ille-et-Vilaine, est une création partielle en cours de finalisation. Son tracé longera l'estuaire de la Rance de Saint-Malo à Dinard en passant au sud par Léhon et Dinan. Sur la rive gauche, il reprendra le tracé de l'ancien GR®34C.

>> GR® de Pays « Itinérance du Goëlo au Trégor »

Ce futur GRP® remplacera l'actuel GR®34A que le schéma de cohérence des GR® mis en place par la Fédération prévoit de supprimer. Il s'agit donc d'un projet de requalification qui reprendra en grande partie le tracé du GR®34A et proposera un parcours de 150 km en 7 étapes.

> La Promenade-Randonnée : les PR



©CRT Bretagne - E. Berthier

Ce sont des itinéraires linéaires ou en boucle d'une durée égale ou inférieure à la journée. Ils peuvent être proposés seuls ou en réseaux de boucles, à dimension variable, adaptés aux pratiques des différents publics. Ces circuits s'articulent parfois autour d'un intérêt principal : géologie, faune, flore, architecture...

Plus de **440 circuits** ont été créés sur le territoire à l'initiative des associations de la FFR ou à celle des collectivités territoriales.



Les GR® et GR® de Pays sont des marques déposées de la FFRandonnée. Ainsi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre est l'interlocuteur départemental incontournable pour tout ce qui concerne l'itinérance pédestre.

2. Une offre vélo structurée autour des itinéraires du schéma régional

Depuis 2001, la Région Bretagne, les quatre départements bretons, les gestionnaires des voies d'eau et les grandes agglomérations maillent le territoire de huit grands itinéraires multi-randonnées interconnectés les uns aux autres, sécurisés et balisés. Ce projet dépasse les frontières de la Bretagne en s'ouvrant à celles de la France et de l'Europe à travers le projet EuroVelo.



Véloroutes - voies vertes

- EV1 La Véloodyssée
- V2_Rennes_StMalo
- V3_StMalo_Rhuys
- EV4
- V6-Carhaix_St-Meen
- V7_Roscoff_Concarneau
- V8_St-Brieuc_Hennebont
- Compteurs

Fréquentation éco-compteurs



Passage vélo à l'année dans les 2 sens (une même personne peut être comptabilisée 2 fois dans le cas d'un aller-retour)



> Deux itinéraires d'intérêt européen

>> EV1 – La Vélodyssée®

C'est la partie française de l'EuroVelo 1

Norvège (Cap Nord) > Écosse > Irlande > Angleterre > France > Espagne > Portugal (Sagrès) qui relie la Norvège au Portugal sur 8 200 km.

De Roscoff à Hendaye le long de la côte atlantique, l'EuroVelo 1 est la plus longue vélo-route aménagée de France avec 1 250 km. Elle est réalisée à ce jour à 80 % et présente une forte proportion d'aménagements en site propre. Elle constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés.

En Côtes d'Armor, l'itinéraire longe le lac de Guerlédan et emprunte le halage du canal de Nantes à Brest sur 42 km.



>> EV4 – La VéloMaritime

Cet itinéraire fait partie intégrante de l'EuroVelo 4 - Véloroute d'Europe centrale - Ukraine (Kiev) > Pologne > République Tchèque > Allemagne > Pays-Bas > France (Roscoff)

L'EuroVelo 4 en France suit la côte de la Manche jusqu'à la frontière belge. Plus avancé à l'ouest qu'à l'est, l'EuroVelo 4 s'est notamment développé dans le cadre d'un projet européen qui a abouti à l'émergence du Tour de Manche, entre côtes françaises et anglaises de la Manche.

À partir de 2019, le Tour de Manche évolue en conservant uniquement le parcours français, de Roscoff à Dunkerque, de la Manche à la Mer du Nord, de 1468 km et devient La Vélomaritime®.

Dans notre Département, l'itinéraire emprunte de petites routes en frange littorale sur près de 266 km en traversant la Côte de Granit Rose, Paimpol, la Baie de St-Brieuc, les Caps Fréhel et d'Erquy et la Côte d'Émeraude. À Roscoff, la Vélomaritime et la Vélo-dyssée® se rejoignent.



La Vélomaritime

Évadez-vous sur un itinéraire phare

- 1 500 km de la Manche à la Mer du Nord
- Itinéraire réalisé à 83%, objectif 100 % en 2021
- 2 plus beaux villages de France
- 3 sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco
- 4 monuments nationaux
- 5 sites labellisés* Grand Site de France

* ou en cours de labellisation



Legend:

- La Vélomaritime / EuroVelo 4
- Itinéraire européen connecté
- Itinéraire national connecté
- liaison maritime
- ville étape avec gare TGV
- autre ville étape
- site incontournable

Itinéraire en Est : la Côte de Granit Rose, les Caps d'Erquy et Fréhel, le Mont-Saint-Michel, les Plages du Débarquement, les Falaises d'Étretat, la Baie de Somme, la Côte d'Opale et les Deux Caps, Dunkerque et les dunes de Flandre

www.lavelomaritime.fr

Partie française de l'EuroVelo 4

> Un itinéraire d'intérêt national

>> La V42 Manche-Océan: Saint-Malo – Arzal

Le tronçon costarmoricain Trémérec/Évran, de l'estuaire de la Rance au canal d'Ille et Rance (29 km) fait partie intégrante de la V2 régionale numérotée V42 dans le schéma national et dessert trois cités d'Art et d'Histoire : Saint-Malo, Dinan et Rennes. Elle emprunte à tour de rôle une ancienne voie ferrée de Dinard à Dinan, les rives de la Rance, et le chemin de halage du canal d'Ille et Rance en direction de Rennes.

> Trois itinéraires d'intérêt régional et départemental

>> Véloroute et voie verte de Bretagne V3 Saint-Malo – Presqu'île de Rhys

Le tronçon costarmoricain de 43 km Trémérec/Plouasne, de la Rance au Pays des Faluns intègre la voie nord-sud de la V3. Cet itinéraire suit au nord les traces de la V2 aux abords de la vallée de la Rance jusqu'aux remparts de Dinan. Elle permet ensuite de découvrir l'ancienne mer des Faluns et la villa gallo-romaine du Quiou avant de se séparer de la V2 à la hauteur d'Évran pour rejoindre une ancienne voie ferrée.

>> Voie verte de Bretagne V6 Camaret – Vitré

Sa partie costarmoricaine longue de 122 km traverse le sud du département en Bretagne intérieure d'est en ouest en suivant le cheminement d'une ligne de chemin de fer du Réseau Breton aujourd'hui disparue et dont l'emprise a été rachetée à la SNCF par le Département en 1975. À partir de Mûr de Bretagne, la voie verte est confondue avec la Véloodyssée® jusqu'au site de Bon Repos.

>> Voie verte de Bretagne V8 Saint-Brieuc – Lorient

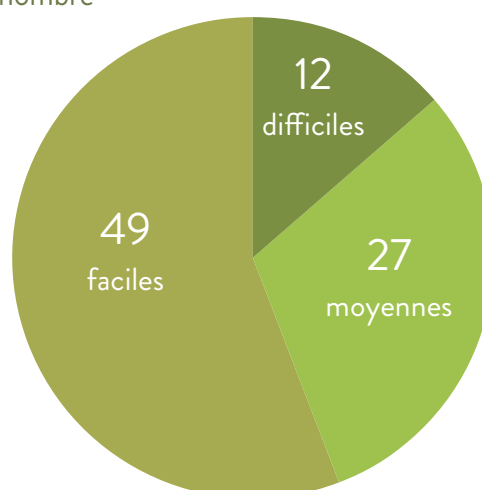
Dans notre département, cet itinéraire qui relie St-Brieuc à Lorient dans le Morbihan s'oriente dans un axe nord-sud. D'Yffiniac à Allineuc, près de l'étang de Bosméléac, il serpente à travers les collines du bocage breton sur des petites routes peu fréquentées. Au sud-ouest de la forêt de L'Hermitage-Lorge, il poursuit son parcours sur une voie verte longue de 46 km aménagée le long d'un ancien ouvrage hydraulique qui servait à alimenter en eau le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.

> Les boucles locales vélo

Chaque territoire possède des boucles locales vélos qui ont pu être développées et jalonnées par différents intervenants. Un recensement effectué en 2018 a comptabilisé **86 boucles locales** dont **32 balisées** et pleinement opérationnelles, représentant **623 km d'itinéraires**.

EPCI	Nombre de boucles	Km	Nombre boucles balisées	Nombre boucles opérationnelles	Km boucles opérationnelles
Lannion-Trégor communauté	33	619	17	14	275
Guingamp Paimpol Agglomération	12	224	12	3	66
Leff Armor Communauté	2	32	2	2	32
Saint-Brieuc Armor Agglomération	6	74	4	3	46
Lamballe Terre & Mer	7	110	7	6	107
Dinan Agglomération	15	252	7	2	43
Côte d'Émeraude	1	36	1	1	36
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	8	127	8	0	0
Loudéac Communauté Centre Bretagne	4	75	4	1	18
Total	88	1549	62	32	623

Cotation boucles locales vélo en nombre



Stage S. VALLERY, juillet 2018



©Dpt22 - T. Jeandot



Cinq stations VTT sont en place dans le département :

- la station Pays de Guerlédan et Pays de Loudéac
- la station Arguenon-La Hunaudaye
- la station Côte du Goëlo à cheval dans deux communautés de communes : St-Brieuc Agglomération et Leff Armor Communauté
- la station VTT Vallée du Léguer dans la communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre
- la station St-Brieuc Agglomération et Baie d'Armor, la dernière née en mai 2014.

3. L'offre VTT : 140 circuits répertoriés

Dès 1992, la Confédération VTT 22 se rapproche des communes et des clubs locaux pour concevoir et réaliser sur le terrain des itinéraires de randonnée spécifiquement dédiés à la pratique du VTT, une nouvelle pratique arrivée en France à la fin des années 80.

Cent quarante circuits existent aujourd'hui sur le territoire et sont entretenus et suivis par les collectivités ou les associations locales.

Au début des années 2000, une réflexion est engagée autour de la mise en place de stations VTT à l'image des stations de sports d'hiver. Celles-ci visent la création d'infrastructures respectueuses de l'environnement, répondant aux besoins sportifs des vététistes de haut niveau mais également aux attentes touristiques des visiteurs.

La première Station VTT voit le jour en 2006, celle de la Base départementale de plein air de Guerlédan. Dans chacune de ces stations, le pratiquant est assuré de trouver des circuits autorisés, balisés, entretenus, respectant la nature et l'environnement sur une distance d'au moins 200 km. Sur place, il peut profiter de différents services : accueil, cartes IGN des circuits, location de vélo, accompagnement par des moniteurs diplômés d'état, aires de lavage... Les stations répondent à un cahier des charges élaboré par le service des Sports du Conseil départemental, seul habilité à autoriser l'usage du nom « Station VTT ».



©CRT Bretagne - S. Bourcier

4. L'offre équestre: Equibreizh, boucles locales

Les Côtes d'Armor sont traversées par le sentier dédié aux cavaliers : l'**Equibreizh**, qui se concrétise sur le terrain grâce au travail des bénévoles de l'ACECA, l'Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes d'Armor. **Créé pour faire le tour de la Bretagne**, cet itinéraire permet de découvrir les lieux emblématiques bretons.

Dans notre département, il parcourt près de 620 km de Lancieux à Paimpol sur le bord de mer, longe le canal de Nantes à Brest, la Rance ou relie Saint-Brieuc au Centre Bretagne.

Au total, près de 3 000 km d'itinéraires équestres parcourent les Côtes d'Armor.

L'ACECA souhaitant développer la promenade à la journée pour répondre à la demande a mis en place 30 boucles à destination des cavaliers.

5. Les services, un élément essentiel de la satisfaction usager

Les services situés à proximité des itinéraires de randonnée sont essentiels à la satisfaction des usagers, notamment ceux pratiquant l'itinérance. Hébergements à la nuitée, gîtes d'étape, transport de bagages, réseau de guides nature, restauration, réparateurs de cycles, valorisation du patrimoine, etc. font partie des services marchands qui permettent d'ouvrir les itinéraires de randonnée à une clientèle plus large et de répondre aux besoins exprimés par les usagers, qu'ils soient français ou étrangers. Un grand nombre de services sont ainsi apportés par des commerces locaux (épicerie, boulangerie, etc.) sans que ceux-ci fassent l'objet d'une labellisation quelconque. Dans certains cas, une labellisation spécifique permet aux professionnels de garantir le niveau de service rendu à l'utilisateur, notamment s'agissant de l'hébergement.



Les hébergements adhérents à l'Association des Hébergements de Randonnée en Bretagne ou les gîtes d'étape labellisés Gîtes de France offrent également des services et équipements adaptés pour partir plusieurs jours en randonnée en toute tranquillité.



> Rando Accueil

Ce label national identifie des établissements touristiques offrant une prestation d'hébergement. Les établissements Rando Accueil sont **spécialisés dans la randonnée et dans les activités de découverte et les sports de pleine nature**. Rando Accueil regroupe ainsi différents types d'établissements : gîtes d'étape et de séjour, gîtes de groupes, chambres et maisons d'hôtes, hôtels, hôtellerie de plein air, villages vacances, villages de gîtes.

Le label Rando Accueil garantit aux clients des hébergements et des services adaptés aux différentes pratiques. Le référentiel Rando Accueil prévoit ainsi un certain nombre de critères spécifiques comme des critères propres à l'accueil au sein de l'établissement, à l'hébergement en lui-même et à ses équipements, aux itinéraires de randonnées et à leur proximité avec l'hébergement. Par exemple, l'hébergeur doit pouvoir proposer à ses résidents au minimum quatre circuits de randonnées pédestres situés à quinze minutes maximum en voiture du logement.



Pour plus d'informations,
site officiel de Rando Accueil :
<http://www.rando-accueil.com/>

> Étape Rando Bretagne

Les hébergements Étape Rando Bretagne accueillent les randonneurs à la nuitée et à proximité immédiate des grands itinéraires pédestres (à moins de 2 km pour les marcheurs). Hôtel, chambre d'hôte, auberge de jeunesse, camping ou gîte d'étape, chacune de ces structures offre des équipements et des services adaptés : lingerie, portage de bagages, restauration à proximité, information sur les itinéraires...



> Accueil Vélo

La France a les atouts pour devenir la première destination du tourisme à vélo dans le monde. Pour ce faire, l'État a impulsé une démarche d'organisation du tourisme à vélo à l'échelle nationale. France Vélo Tourisme est une association d'intérêt général réunissant des acteurs professionnels privés et publics créée en 2011. Elle a pour but de développer l'économie touristique liée au vélo, elle propose des outils nationaux qui apportent une valeur ajoutée à l'ensemble de la filière et développe la marque Accueil Vélo.

Accueil Vélo engage les professionnels labellisés : hébergeurs, loueurs et réparateurs de vélos, offices de tourisme, sites touristiques, restaurateurs... à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. C'est une marque mise à disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des entreprises impliquées dans le tourisme à vélo.

Lorsqu'un hébergement est référencé, il doit répondre aux critères suivants : accueillir à la nuitée, être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé, offrir des services adaptés aux besoins des touristes à vélo : local de stockage des vélos, équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos, mise à disposition d'un kit de réparation complet pour les petites avaries, recharge des vélos à assistance électrique, transport des bagages, mise à disposition d'informations touristiques et de services utiles au séjour, possibilité de laver et sécher le linge, service de location vélo à proximité (matériels et accessoires), petit-déjeuner adapté, possibilité de se restaurer sur place ou à proximité.



Pour plus d'informations :

<https://www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo>

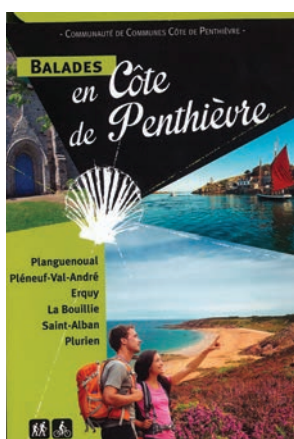
6. La promotion ou la valorisation de l'offre de randonnée

La promotion de la randonnée permet de valoriser l'offre proposée par les Comités départementaux et les collectivités et de permettre aux usagers de trouver la randonnée adaptée à leur besoin. Ces actions de promotion s'effectuent donc à différentes échelles (communes, intercommunalités, département, niveau régional ou national) et à l'aide de différents supports, papier ou numérique notamment.

Les outils papier comprennent des cartes éditées par les collectivités telles que les cartes vélo ou la carte du Tour du Lac de Guerlédan éditée par le Département, les rando-fiches® éditées par certaines Communauté de communes en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, les différents guides des collectivités ou les Topoguides de la Fédération Française de Randonnée et les différents documents des associations. On peut également citer ici les listes d'hébergements sur le GR®34 proposées par Côtes d'Armor Destination. Des partenariats presse ainsi que des topo-guides d'éditeurs privés (Ouest France, Chamina...) permettent également d'apporter de l'information pratique aux amateurs de randonnée.

Les outils numériques comprennent les différents sites internet des collectivités, les itinéraires partagés via Cirkwi par les Offices de Tourisme ainsi que le site internet de Côtes d'Armor Destination pour l'échelon départemental et celui du Comité Régional du Tourisme de Bretagne pour l'échelon régional, etc. Certains sites web privés sont également bien référencés (ex : Randobreizh), reprenant pour certains les données issues des sites institutionnels.

Les applications numériques les plus téléchargées sont celles issues des usagers (ex : visorando...). Les applications territoriales ont souvent du mal à trouver leur place. Certaines fonctionnent relativement bien mais nécessitent un coût de création, d'actualisation, de suivi des évolutions technologiques et une communication importante pour être visibles et utilisées.



Quelques exemples de supports papier existants

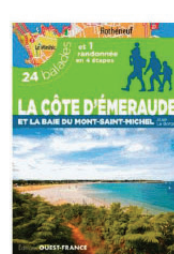
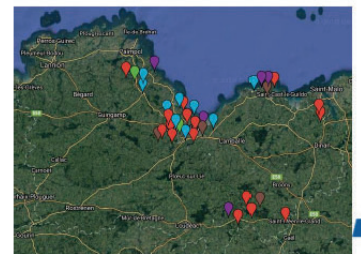
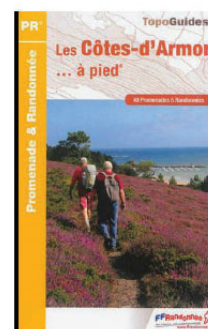
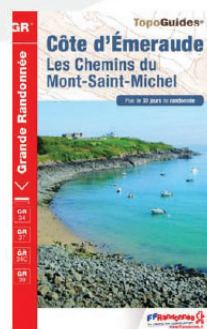
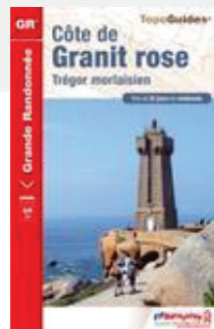
Cartes VRVV



Carte Tour du Lac



Hébergements GR34 10 idées balades





©CRT Bretagne - A. Lamoureux

C - La politique randonnée du Département des Côtes d'Armor

1. Un outil juridique, une compétence: le PDIPR

Dès les premières lois de décentralisation, la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 attribue aux Conseils départementaux la compétence pour la gestion des itinéraires de randonnée sur leur territoire et leur confie l'élaboration d'un **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R.)** dans lequel figurent tous les itinéraires approuvés par les Conseils municipaux et le Conseil départemental.



Le principe du PDIPR est en fait d'établir une forme de protection légale du patrimoine des chemins de France et des itinéraires de randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux, supports de ces itinéraires.



Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

Le PDIPR est un outil pour le développement de la randonnée :

- parce que ce plan constitue un outil juridique pour la protection des chemins, en particulier les chemins ruraux, empruntés par les itinéraires de randonnée ;
- parce qu'il s'agit du seul document opposable dans les procédures d'urbanisme (PLU) et aménagements fonciers permettant la prise en compte des chemins de randonnée dans les projets d'aménagements ;
- parce qu'il permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des itinéraires de randonnée existants sur le département.

PDIPR en janvier 2019 = 9 795 km

- Voies publiques 7 542 km
- Voies privées 2 253 km dont :
 - Département 321 km
 - Communes 899 km
 - Communautés de communes 12 km
 - État 47 km
 - CEL 39 km
 - Office National des Forêts 110 km
 - Particuliers 825 km (8,4 %)

Convention nécessaire

Les conséquences de l'inscription au PDIPR sont :

- obligation d'ouverture au public
- obligation d'entretien par la collectivité propriétaire
- convention avec propriétaire privé pour définir :
 - ouverture au public
 - responsabilité de l'entretien

Le PDIPR est jusqu'à présent géré par tronçons avec inscription commune par commune au fur et à mesure des délibérations de celles-ci, ce qui confère des disparités d'avancement selon les communes.

2. La politique sports et le PDESI

Le **Code du Sport** (article 50-2 de la loi n° 84-610 relative à la promotion et au développement du sport) **confie aux Départements le développement maîtrisé des sports de nature**. À cette fin, le Conseil départemental élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Pour cela, il s'appuie sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Ce dispositif de gestion des sports de nature s'est imposé face au contexte suivant :

- la multiplication et la diversification des activités de pleine nature,
- la montée en puissance de l'attrait pour l'environnement
- le développement du tourisme vert
- la multiplicité des usagers avec des modes d'utilisation qui se superposent sur un même lieu de pratique.

Les objectifs du PDESI

Ils consistent à :

- identifier les lieux de pratiques sportives de nature dont les membres de la CDESI (collégialement) et le Département souhaitent en priorité garantir l'accès aux pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers,
- s'assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux de pratique ou aux activités qui s'y déroulent seront portés à connaissance de la CDESI afin qu'elle émette un avis sur leur opportunité et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires au maintien de l'activité.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) est inclus dans le PDESI (art. L311-3 du code du sport).

Le produit de la taxe départementale d'aménagement peut être utilisé pour l'aménagement, l'acquisition ou l'entretien d'ESI inscrits au PDESI, à la condition qu'ils contribuent à la préservation des espaces naturels supports. Différentes ressources liées aux politiques territoriales des collectivités (pays, intercommunalité, Département) peuvent être mobilisées pour l'acquisition, l'entretien et l'aménagement des ESI, au même titre que la taxe de séjour art. L142-2 (code de l'urbanisme).

En Côtes d'Armor, la démarche du PDESI a été initiée dès octobre 2002, en tant que Département pilote sur le territoire français avec la Drôme et la Dordogne. Ont notamment fait l'objet d'une inscription spécifique au PDESI les itinéraires des stations VTT de Jugon-les-Lacs et Mûr de Bretagne en 2009 et les itinéraires du schéma vélo en 2012. À partir de 2019, les actions du Conseil départemental vont porter sur trois axes prioritaires :

- l'animation d'un réseau des EPCI sur le développement des sports de nature ;
- la concertation visant à améliorer l'information et la prévention autour de l'organisation de manifestations sportives de plein air (déclaration, prise en compte des contraintes liées à la préservation des espaces naturels...) ;
- la médiation autour de la question des sites de pratique (conventionnement, mise en règle, sécurisation...).





3. L'action du Département depuis 30 ans

> Historique

Dès 1986, le Conseil général s'engage dans une action volontariste de création, d'aménagement et d'entretien des itinéraires de randonnée, qu'ils soient pédestres, équestres ou VTT, en partenariat avec les associations et les collectivités locales. Les actions du Département en matière de randonnée sont alors essentiellement axées sur le Plan Départemental des itinéraires de Promenades et randonnées (PDIPR).

Le Département contribue notamment :

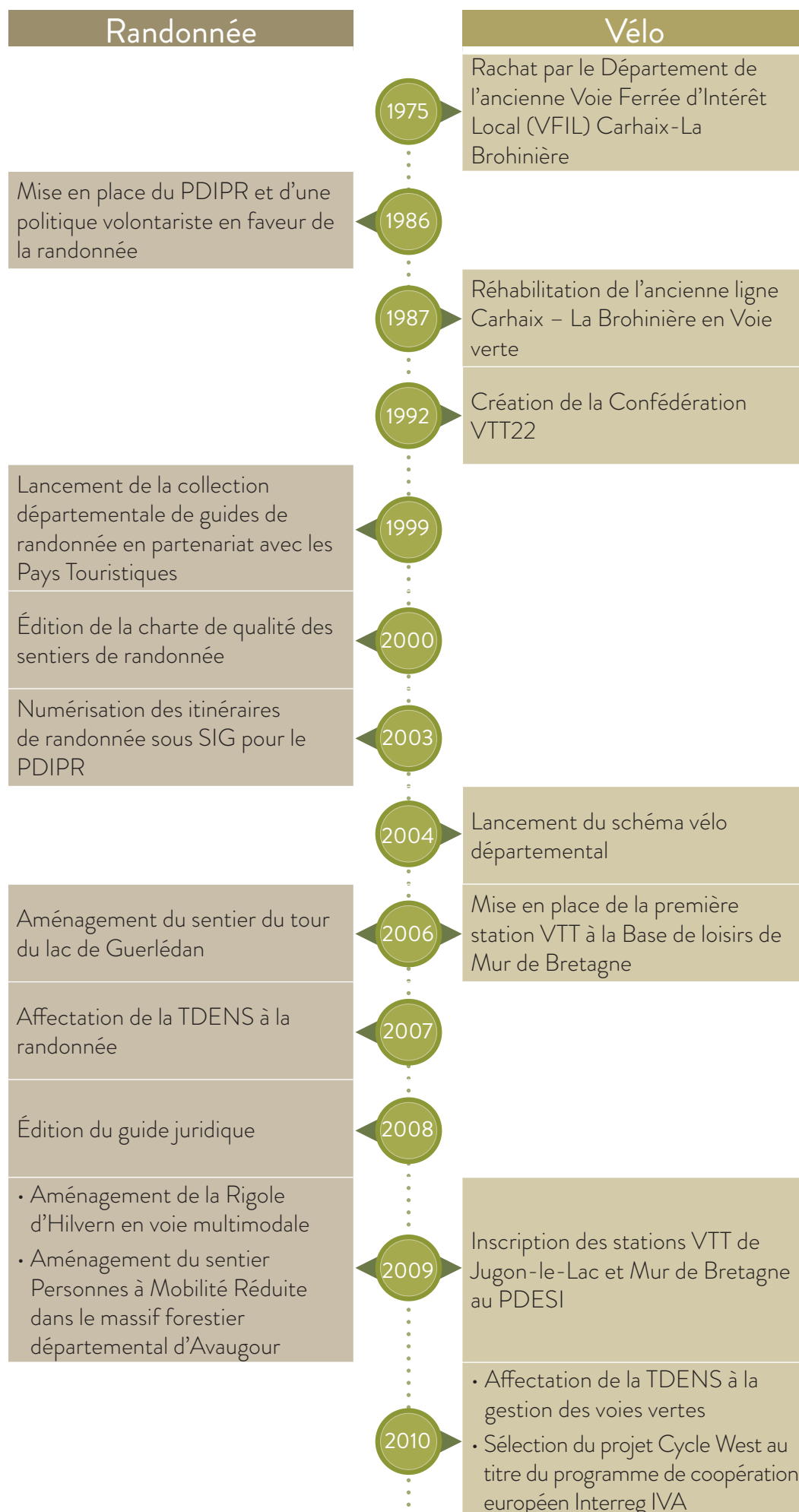
- aux projets locaux par une série d'aides techniques et financières
- aux travaux d'aménagement et au suivi de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (S.P.P.L.) en partenariat avec les communes et les services de l'État, support juridique incontournable du GR®34
- au développement d'itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap
- à la réalisation de sentiers à thèmes permettant de valoriser le patrimoine costarmoricain
- à la valorisation du réseau d'itinéraires ainsi ouverts, par une collection de guides de randonnée présentant une sélection des circuits les plus attractifs, lancée en 1999 en partenariat avec les Pays touristiques à l'adresse des Costarmoricains et des visiteurs
- par la mise à disposition de trois ouvrages techniques : une charte de qualité pour des itinéraires respectueux des milieux naturels (en 2000), un livret consacré au balisage, un guide juridique complet autour de la législation des chemins de randonnée (sortie en 2008)

- par l'intervention en maîtrise d'ouvrage sur les itinéraires structurants (150 km d'anciennes voies ferrées acquises, aménagées en voies vertes et entretenues, création du sentier du Tour du lac de Guerlédan - 25 km en Côtes d'Armor - ouvert en 2008 grâce à une Déclaration d'Utilité Publique, aménagement d'itinéraires autour des retenues d'eau ou dans les massifs boisés : Guerlédan, Arguenon, Kerné-Uhel, Gouët, Beffou, Avaugour-Bois Meur).
- par le suivi de la fréquentation des itinéraires grâce à la mise en place d'éco-compteurs.

À partir de 2003, les itinéraires de randonnée (pédestres, équestres et VTT) sont progressivement numérisés dans un **Système d'Informations Géographiques (SIG)** dont les données spatiales sont communiquées notamment dans le cadre de l'élaboration des aménagements fonciers, des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT) ou des études de projets éoliens. En application de la réglementation relative au PDIPR, le Département contribue ainsi à la continuité du réseau de sentiers et à la pérennité des itinéraires, voire parfois à la possibilité d'en créer de nouveaux comme le permet la réglementation des emplacements réservés (PLU). Cette veille sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. est également assurée lors des aménagements fonciers. Les communes d'Hillion, de St-Adrien, Plestin-les-Grèves, Hénon et St-Carreuc ont fait ainsi l'objet d'un suivi en partenariat avec les associations locales et les comités départementaux de randonnée pour répondre au mieux à leurs attentes.

À partir de 2005, avec le lancement du schéma vélo, le Département décide de mettre l'accent sur l'aménagement des voies vertes départementales et des itinéraires vélo structurants intégrés au schéma régional Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne, tout en continuant à soutenir financièrement les collectivités locales.

Entre 2009 et 2011 et jusqu'à aujourd'hui, le Département prend une nouvelle orientation. Considérant l'offre en matière de randonnée suffisante et bien représentée sur l'ensemble du territoire et compte tenu des contraintes budgétaires, il décide de **se concentrer sur les projets en maîtrise d'ouvrage départementale** (voies vertes, sentier de Guerlédan, sites départementaux...) et sur le schéma vélo, constituant les axes structurants de randonnée du territoire, tout en poursuivant l'exercice de sa compétence relative à l'inscription des itinéraires au P.D.I.P.R.





La réhabilitation des ouvrages d'art Harel de la Noë permet de compléter l'offre en site propre et de sauvegarder le patrimoine costarmoricain :

- le Pont de Percée au Parfond de Gouët à Pordic en 2011
- le Pont des Marais et la passerelle de la Côtière sur l'Islet entre Erquy et Plurien en 2013
- le viaduc des Ponts Neufs entre Hillion et Morieux en 2014
- la passerelle Saint-Efflam à Plestin-les-Grèves en 2016
- le viaduc de Kerdéozier à Plouguiel en 2018
- le Pont des Courses à Saint-Brieuc est prévu en 2019
- le Viaduc de Douvenant à Saint-Brieuc et Langueux est prévu en 2020

Randonnée

Balises des circuits de randonnée dans le massif forestier d'Avaugour

Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'un sentier de randonnée autour de la retenue de l'Arguenon

Aménagement d'un sentier de randonnée autour de la retenue de Kerné-Uhel

Adoption du schéma départemental de la randonnée lors du Budget Primitif

Vélo

- Rénovation de l'ouvrage d'art Harel de la Noë du Pont de Percée entre Plérin et Pordic
- Amélioration de l'aménagement de la V6 dans le cadre du schéma vélo

Inscription des itinéraires du schéma vélo au PDESI

Rénovation du Pont des Marais et de la passerelle de la Côtière (ouvrages Harel de la Noë) entre Erquy et Plurien sur l'itinéraire de l'EuroVelo 4

Rénovation du viaduc des Ponts Neuf (Harel de la Noë) entre Hillion et Morieux

Rénovation de la passerelle Saint-Efflam (Harel de la Noë) à Plestin-les-Grèves sur l'EV4

Rénovation du viaduc de Kerdéozier à Plouguiel sur l'EV4

- Nouvelle identité EuroVelo 4 nationale - Réhabilitation du Pont des courses (Harel de la Noë) à Saint-Brieuc

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2018

2019

Cet accent mis sur les aménagements de sites d'intérêt départemental est complété par le lancement d'outils de promotion avec :

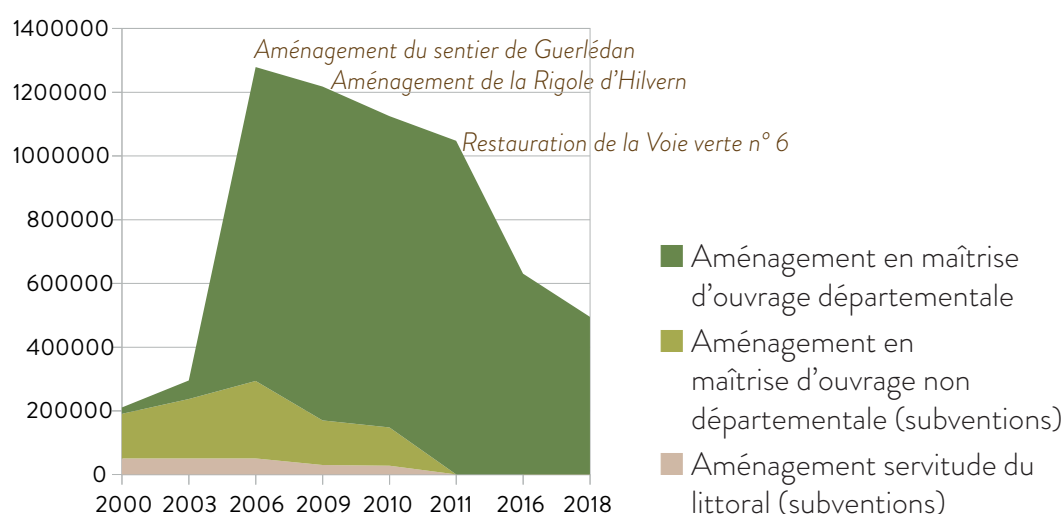
- le lancement d'une collection de cartes vélo couvrant tout le réseau structurant de voies destinées au cyclotourisme
- l'édition d'une carte du Tour du lac de Guerlédan à pied
- la création d'un site internet dédié à la randonnée accessible dès la page d'accueil du site de Côtes d'Armor Destination : www.cotesdarmor.com et directement depuis l'url : rando.cotesdarmor.com.

De façon globale, le budget consacré à la Randonnée est passé de 566 000 euros en l'an 2000 à 1 million d'euros en 2018. Le montant le plus élevé a été atteint en 2008 avec 1 680 000 euros en lien avec les investissements consacrés à l'aménagement du sentier de Guerlédan et des véloroutes et voies vertes du schéma vélo. L'aménagement de la véloroute littorale (EuroVelo 4) à lui seul a mobilisé 3,8 millions d'euros d'engagement financier depuis 2004. Jusqu'en 2010, le Département est également intervenu avec des subventions aux collectivités pour l'aménagement de la servitude du littoral et pour l'aménagement des sentiers de randonnée (passerelles, toilettes sèches, sentiers à thème, sécurisation des sentiers le long des routes), le canoë-kayak et l'aménagement de sentiers pour personnes en situation de handicap.

En complément des investissements réalisés, des crédits de fonctionnement sont également consacrés à la randonnée pour l'entretien des itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale : tours des retenues, véloroutes et voies vertes.

Le financement est assuré par la Taxe d'Aménagement (TA) qui a intégré l'ancienne taxe (TDENS) dont les recettes étaient déjà affectées aux actions randonnée depuis 2007 et à la création et la gestion des voies vertes depuis 2010.

> Évolution des crédits d'investissement consacrés à la randonnée par le Département





©Dpt22_ T. Jeandot

> Bilan des actions

Au cours de la période entre 2000 et 2010, c'est donc toute une démarche qualité qui est mise en place par le Département visant à tendre vers un réseau d'itinéraires de qualité, pérennes et respectueux des milieux naturels. Sur le terrain s'établit une véritable cohérence au niveau des itinéraires de randonnée, tant sur le plan de l'intérêt, du balisage, que sur la promotion.

Si le linéaire d'itinéraires aménagé a quelque peu augmenté au fil du temps, il s'est surtout considérablement amélioré en terme de qualité et s'est diversifié du point de vue des pratiques proposées et des différents publics touchés (balades familiales, circuits sportifs, balades de découverte patrimoine, tronçons adaptés aux personnes handicapées, etc).



Quelques réalisations départementales

- 13 guides de randonnée édités et réédités entre 2000 et 2009 (épuisés)
- 1 guide juridique / 1 cahier technique du balisage / 1 charte de qualité (documents à rééditer)
- 12 cartes vélo en langue française et anglaise
- 1 carte du Tour du lac de Guerlédan à pied
- 1 site internet dédié à la randonnée avec une sélection de propositions de randonnées
- Plus d'une trentaine de sentiers de randonnée à thème
- 10 itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap dont 4 sont présentés sur le site internet (sites de Beau Rivage et Landroannec au lac de Guerlédan, forêt Avaugour-Bois Meur, landes de Lan Bern à Glomel)

Infrastructures

- 1 réseau de véloroutes et voies vertes de 656 km
- 6 ouvrages d'art Harel de La Noë réhabilités
- 25 km de sentiers acquis, aménagés et entretenus sur les rives du lac de Guerlédan
- 11 km aménagés pour la randonnée autour de la retenue d'eau de Kerné-Uhel
- L'acquisition d'une emprise publique pour l'aménagement d'un itinéraire autour de l'Arguenon
- 8 circuits aménagés de 1,3 km à 27 km en forêt départementale d'Avaugour-Bois Meur



4. Le schéma départemental Véloroutes et Voies Vertes

> Finalités et objectifs

La Région Bretagne est dotée d'un schéma régional et interdépartemental des véloroutes et voies vertes depuis 2004. Celui-ci s'intègre dans la politique tourisme de la Région. Établi en cohérence avec le Schéma national vélo et le Schéma EuroVelo, ce schéma régional a pour objectif de développer un maillage cyclable de plus de 2000 km sur l'ensemble du territoire breton.

En 2005, la Région a confié la coordination et le développement du schéma régional des véloroutes et voies vertes au Comité Régional du Tourisme de Bretagne (CRTB). La maîtrise d'ouvrage des véloroutes voies vertes est confiée à l'échelon départemental. La Région soutient financièrement, à hauteur de 20 % des montants investis, les études de faisabilité et la réalisation des aménagements.

Le schéma départemental véloroutes voies vertes initié en 2004 s'inscrit également dans ce programme national et européen de développement d'itinéraires cyclables. Son objectif principal est de favoriser et développer un tourisme familial et itinérant. À ce titre, il s'intègre totalement dans les nouvelles orientations adoptées par l'Assemblée départementale pour le développement touristique, en ayant comme ambition de relier en voie douce les sites majeurs du département.

En Côtes d'Armor, les voies vertes les plus importantes ont été aménagées sur des emprises d'anciennes voies de chemins de fer et sur les berges de canaux bretons. En Centre Bretagne, la V6 ancienne ligne « Carhaix / La Brohinière » du Réseau Breton a été ainsi réhabilitée dès 1987 sur près de 128 kilomètres.

Numéro	Nom de l'itinéraire dans le schéma (Européen, National ou Régional)	Nom promotionnel de l'itinéraire	Route (voie partagée) en km	Voie verte en km	Distance totale en km
EV1	Atlantic Coast Route	La Vélodyssée®	3	61	64
EV4	Central Europe Route	La Vélomaritime®	241	40	281
V42 / V2	Manche – Océan : Saint-Malo – Rennes – Redon	De l'estuaire au canal d'Ille et Rance	36	5	41
V3	Saint-Malo – Saint-Méen-le-Grand – Sarzeau	De la Rance au Pays des Faluns	5	45	50
V6	Transarmorique : Crozon – Carhaix – Saint-Méen-le-Grand – Rennes – Vitré	L'ancienne voie ferrée du Centre Bretagne	13	115	128
V8	Saint-Brieuc – Pontivy – Lorient	De la Baie de Saint-Brieuc au Pays des Toiles	42		88
		La Rigole d'Hilvern		46	
Total infrastructures (parties communes des voies comptées une fois seulement)			303	284	587
Linéaire total d'itinéraires			340	312	652



Un travail particulier a été mené sur le territoire du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, engagé dans une démarche de labellisation Grand Site de France pour laquelle le développement des randonnées et mobilités douces est un point majeur pour accéder au label.



©CRT Bretagne - P. Torset



Les Caps d'Erquy et Fréhel constituent un territoire remarquable d'un point de vue paysager, naturel et culturel, reconnu par un classement au titre de la protection des Monuments naturels et des sites (Loi 1930). Ce territoire visité annuellement par plus de 2 millions de visiteurs s'est engagé dans une démarche de préservation et de valorisation de ses sites patrimoniaux et a l'ambition d'obtenir le label « Grand Site de France » en 2019. Le territoire des Caps se parcourt principalement en voiture. La démarche Grand Site souhaite répondre aux besoins de mobilité sur les Caps en favorisant les modes de déplacement doux. C'est dans ce cadre qu'a été aménagée une véloroute voie verte reliant les deux Caps et rattachée à l'itinéraire littoral de l'EV4. Une section de 16 kilomètres en voie verte est offerte aux cyclotouristes. Le Syndicat Mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel poursuit cette réflexion autour des mobilités douces et a engagé la réalisation d'un schéma déplacements sur ce territoire.



© CRT Bretagne - S. Bourcier

5. Les partenaires du Département pour la politique randonnée

> Partenariat

Historiquement, le Département soutient les actions initiées par les associations investies dans la randonnée. Des aides financières sont attribuées annuellement aux trois comités départementaux de randonnée pour l'entretien courant, le balisage, la signalétique et la résorption des points noirs des itinéraires.

Ce partenariat avec le milieu associatif considéré comme un atout fondamental s'accompagne également d'un soutien aux emplois associatifs pour permettre la création de postes de salariés permanents au sein de ces structures.

Les comités départementaux de randonnée sont des partenaires importants pour le Département. Ils coordonnent les actions et manifestations dans leurs domaines respectifs d'intervention, mais sont également les interlocuteurs privilégiés pour des projets d'aménagements et de valorisation. C'est pourquoi le Département apporte un accompagnement financier depuis de nombreuses années permettant aux comités de préserver et d'améliorer la qualité des itinéraires.

>> Le Comité FFRandonnée Côtes d'Armor, comité départemental pour la randonnée pédestre

Cette association créée en 1982 est habilitée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre pour la représenter dans le département des Côtes d'Armor.

L'essentiel de ses activités consiste à :

- promouvoir et développer, la pratique de la randonnée pédestre dans les Côtes d'Armor
- développer, entretenir et baliser le réseau d'itinéraires balisés
- accompagner les collectivités dans leur démarche de création de sentiers et d'inscription au PDIPR
- former les randonneurs, les animateurs de randonnée, et les baliseurs
- élaborer le contenu des supports de communication (topo-guides® de la Fédération)
- organiser et promouvoir des manifestations grand public.

Toutes ces activités se font en étroite collaboration avec les associations locales de randonnée pédestre et la Fédération au niveau national.

Plusieurs supports de communication sont réalisés pour permettre au CDRP 22 d'assurer la promotion des itinéraires.

Aujourd'hui, il existe :

- 3 topoguides® vendus dans les offices du tourisme, les librairies, les magasins de sport et à la FFRandonnée des Côtes d'Armor
 - « Les Côtes d'Armor à Pied® »
 - « La Côte d'Émeraude : les chemins du Mont Saint Michel® »
 - « La Côte de Granit Rose : Trégor Morlaisien® »
- 40 Rando fiches®

Chaque fiche, en couleur, met en avant un itinéraire PR. Son format A4 (pliable) permet de la glisser dans une pochette plastifiée. Comme dans un Topo-guide®, on y trouve toutes les informations pratiques nécessaires au bon déroulement de sa sortie.

>> L'Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes d'Armor (ACECA), comité départemental pour la randonnée équestre

Elle est **créée en 1982** avec le soutien du Conseil général des Côtes d'Armor. Le réseau d'itinéraires équestres s'étend aujourd'hui à près de 3 000 km de chemins, doublé d'un réseau d'hébergements. Après l'édition de guides de randonnée équestre papier jusqu'en 2001, le comité choisit de communiquer le fruit de son travail via internet en créant son propre site.

De manière générale, **cette association de cavaliers a pour objectif de proposer un réseau d'itinéraires équestres fiable aux touristes équestres du monde entier dans un environnement ouvert et protégé, riche en patrimoine, sur des chemins de qualité aux travers de paysages exceptionnels.**

Pour y parvenir, elle s'attache principalement à :

- maintenir un réseau d'itinéraires et d'hébergements balisé, fiable, de qualité, riche en patrimoine
- fédérer et mobiliser tous les cavaliers indépendants, les associations de cavaliers et meneurs et les centres équestres autour de ce projet
- organiser des stages de formation
- répondre aux demandes techniques des partenaires (Département, État, Région, etc.)
- assurer la promotion des Côtes d'Armor à cheval et des centres de tourisme équestre dans les salons spécialisés et contribuer à la mise à jour et la diffusion des itinéraires, hébergements sur les sites internet départementaux et régionaux
- répondre aux demandes de randonnée venant d'autres départements.

Après la sortie d'un tout premier topoguide « Les Côtes du Nord à cheval » en 1987, l'ACECA a choisi depuis 2002 de mettre gratuitement tous ses itinéraires ainsi que les hébergements en ligne pour que tous les randonneurs « du monde entier » puissent y accéder et préparer leur séjour pour venir randonner en Côtes d'Armor :

<https://www.randocheval22.com/>

- Une vingtaine d'associations et de centres équestres affiliés à l'ACECA
- 500 cavaliers licenciés dont 150 licenciés à la FFE (une centaine en 1990).

>> La Confédération départementale VTT 22, comité départemental pour la randonnée

Les premiers vélos de type VTT sont présentés pour la première fois en France dans la fin des années 80. Les premiers vététistes découvrent alors une activité sportive et s'empressent de mettre en pratique son caractère « Tout Terrain » en utilisant les chemins dont la plupart sont balisés « pédestres » ou « équestres ».

Le phénomène prenant de l'ampleur, les premiers soucis de cohabitation avec les autres usagers ne tardent pas à remonter auprès des collectivités. Très vite, la nécessité de structurer cette nouvelle pratique se fait sentir. **La Confédération VTT 22 voit ainsi le jour en 1992** à l'initiative du Conseil général et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Elle regroupe les fédérations représentant le Cyclisme (dont le VTT) en Côtes d'Armor : la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), la Fédération Française de Cyclisme (FFC), l'Union Française des Œuvres Laïques (UFOLEP) et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), d'où l'appellation de « Confédération » avec pour objectifs :

- proposer des itinéraires reconnus, autorisés, aménagés et balisés VTT
- les promouvoir auprès des pratiquants à travers des reportages, un site Internet et deux guides l'un couvrant le secteur Est et le deuxième l'Ouest qui ont vu le jour début des années 2000 et qui se sont étoffés au fil des années
- être l'interlocuteur privilégié des vététistes auprès des collectivités et autres comités de randonneurs
- présenter un calendrier commun aux manifestations VTT
- aider et suivre la mise en place des stations VTT 22.

>> Le Codep22 de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Comité départemental pour la pratique du vélo de route (cyclotourisme), il œuvre notamment pour **le partage de la route en tout sécurité entre les vélos et les voitures**. La pratique des clubs s'effectue sur des circuits non balisés sur le terrain.

>> Les associations locales

Les associations de randonnée pédestre sont présentes aux côtés du Comité départemental pour l'animation et le suivi du réseau de boucles locales de randonnée pédestre. Dans le domaine du vélo, les fédérations d'usagers (Trégor Bicyclette, Vélo Utile, la FUB) sont impliquées localement auprès des collectivités afin de promouvoir le vélo utilitaire. Elles revendiquent en priorité l'application de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) qui rend obligatoire la réalisation d'aménagements cyclables lors de la création ou la rénovation de voies urbaines quels que soient les gestionnaires de la voie et la taille de l'agglomération.

>> Côtes d'Armor Destination (CAD), agence de développement touristique et d'attractivité des Côtes d'Armor (ADTA)

Le développement des retombées économiques liées à la pratique des randonnées en Côtes d'Armor est une filière majeure pour l'agence. Dans ce domaine précis, son rôle est d'assurer l'observation des marchés, la structuration et la qualification de l'offre et également :

- la mise en ligne des itinéraires vélo et des itinéraires d'intérêt départemental ou labellisés (FFRP, VTT...) et inscrits au PDIPR sur le site rando.cotesdarmor.com
- la réalisation de dossiers de presse et accueils presse individualisés ou collectifs
- la participation à des salons touristiques
- l'organisation « d'éductours » sur les itinéraires vélo et pédestres, notamment l'Euro-Velo 4 et la Vélodyssée®
- la réalisation de documents d'appel pour la promotion de la randonnée
- la réalisation d'une newsletter dédiée à la randonnée et à la découverte des espaces naturels.

Depuis 2012, CAD et le Département se sont associés pour mettre en place une rubrique dédiée à la randonnée (rando.cotesdarmor.com) au sein du site internet touristique des Côtes d'Armor www.cotesdarmor.com. Elle valorise les plus belles randonnées du département, les événements et met en avant les nouveaux services. À ce jour, elle présente 65 itinéraires pédestres, 23 de VTT, 4 de vélo, 10 équestres. Sa fréquentation, en termes de visites représente plus de 20 % du site tourisme (en 2018, le portail randonnée comptabilise à lui seul plus de 87 000 visites, soit plus de 76 % par rapport à 2017). Par rapport à 2016, c'est une progression de 147 % de visites et 60 % des pages vues. Les pages les plus consultées sont celles sur le GR®34, itinéraire emblématique de la Bretagne, et la consultation de boucles de randonnées.

>> Les EPCI et offices de tourisme

En tant que porteurs de nombreux projets localement, les communautés de communes et les offices de tourisme occupent une place importante dans la dynamique de développement de la randonnée en Côtes d'Armor. Ce sont ces acteurs qui permettent de réaliser une offre répondant au plus près aux attentes des citoyens costarmoricains et des touristes. Aujourd'hui, la nouvelle organisation territoriale en place renforce considérablement le rôle des Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans ce domaine. **Ils s'engagent tout particulièrement dans l'entretien et le suivi de leur réseau de chemins et possèdent très souvent une technicité environnementale permettant la mise en place d'itinéraires respectueux des milieux naturels.**

Quant aux offices de tourisme, ils sont parfois à l'initiative de la création de nouveaux circuits et jouent un rôle déterminant dans la sélection et la remontée des itinéraires à valoriser aux niveaux départemental et régional (sites internet) ainsi que pour leur promotion auprès des visiteurs et des locaux.

>> Les communes

Les communes ont également un rôle essentiel à jouer dans la qualité des itinéraires de randonnée proposés. Souvent impliquées dans **l'entretien de la végétation des sentiers**, leur action permet que ceux-ci restent praticables. Elles sont par ailleurs un **relais important pour la signature des conventions de passage en propriété privée** et leur avis est sollicité préalablement à toute inscription au PDIPR par le Département. Elles sont également concernées par les véloroutes du schéma vélo qui empruntent les routes communales (entretien, jalonnement).



©CRT Bretagne - A. Lamoureux

6. Le suivi de la fréquentation comme indicateur

Afin de suivre la fréquentation, le Département a choisi d'équiper un nombre important de sites, que ce soient les Espaces Naturels, ou les grands axes de randonnées pédestres et cyclos. À ce jour, **59 compteurs gérés par le Département sont installés sur le territoire**. Certains d'entre eux peuvent être déplacés d'un endroit à un autre pour répondre à de nouveaux questionnements de fréquentation.

Les éco-compteurs permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- déterminer les périodes de forte et de faible fréquentation, c'est-à-dire connaître les préférences du public (saisonnière, hebdomadaires, journalières)
- dans les Espaces Naturels Sensibles analyser la répartition des flux sur les différents accès et réseaux de sentiers dans le site pour connaître la répartition spatiale du public, mieux cibler le dispositif de mesure de la fréquentation et adapter les aménagements
- convaincre les partenaires chiffres en mains et justifier des investissements
- appréhender les retombées économiques
- adapter les aménagements.

59 compteurs en Côtes d'Armor
dont 42 pour les Espaces Naturels Sensibles
dont 7 pour les stations VTT
dont 10 pour le schéma vélo,
dont 5 sont la propriété du Comité Régional du Tourisme

Sites	Passages 2018	Évolution 2015 - 2018
Littoral	3,2 millions	+ 3 %
Sites intérieurs	640 000	- 5 % N.B. pas de comptage à Bon Repos et à la Vallée des Saints en 2015
Stations VTT	22 500	Stable de 2015 à 2018, baisse de 11 % en 2018
Véloroutes et Voies Vertes :	152 232	+ 10 %
V2-V42 (Calorguen)	38 950	+ 10 %
V2-V3 (Taden)	64 265	+ 19 %
EV4 (Plérin)	17 154	Globalement stabilité des déplacements même si fortes variations selon les sites de comptage et les années
V6 (Plémet)	8 796	- 2,5 %
V8 (Merléac)	7 595	Compteur déplacé en 2018 + 54 % entre 2015 et 2017
EV1 (Glomel)	15 472	+ 14 %

Source CAD

Les données quantitatives de fréquentation fournies quotidiennement par les **éco-compteurs** du Département sont également **complétées par des enquêtes qualitatives de fréquentation** s'appuyant sur des questionnaires permettant de mieux connaître la pratique et les attentes des usagers.

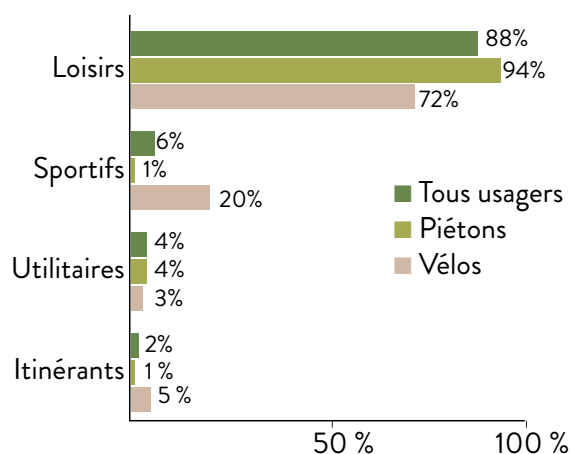
La première enquête de fréquentation a eu lieu en 2013 sur le réseau des Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne. Elle a notamment souligné la saisonnalité marquée entre juin et septembre pour une pratique dominée par les excursionnistes (randonnée inférieure à la journée) avec une proportion de touristes étrangers supérieure à la moyenne et des retombées économiques importantes.

Cette enquête de fréquentation a été reconduite en 2018 par le Comité Régional du Tourisme en Bretagne afin de disposer des données actualisées sur le réseau des Véloroutes et Voies Vertes.

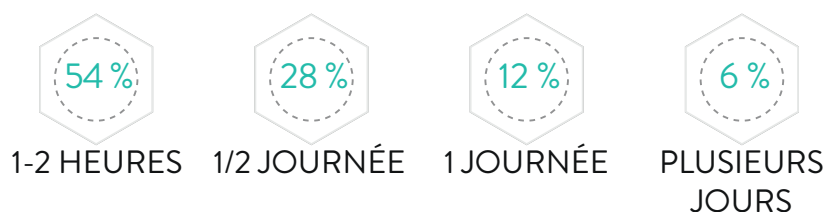
Les chiffres clés de l'étude

Les usagers	Les itinéraires et parcours	Les dépenses et retombées économiques
• 5,4 millions d'utilisateurs/an • 27 % de vélos 73 % de piétons • 77 % d'excursionnistes 23 % de touristes • 87 % de touristes français 13 % de touristes étrangers • Satisfaction des usagers 3,3/4	• 2 000 km étudiés • 9 itinéraires concernés • 60 millions de km parcours/an • 8 km parcourus en moyenne par jour par piéton • 30 km parcourus en moyenne par jour par cycliste	• Dépenses moyennes/jour/personne : • tous les touristes 56 € • itinérants 66 € • 46,4 millions d'€ de retombées économiques directes/an • 74,4 millions d'€ de retombées économiques pour les itinéraires • 23 200 € de retombées économiques directes/km d'itinéraire étudié/an

Types de sorties



Durée de la sortie



Durée de la sortie





D - Le schéma de la randonnée 2019-2029

1. Objectifs

La mise en place du schéma départemental de la randonnée vise à répondre au constat réalisé qui souligne notamment des difficultés de mise à jour du PDIPR, des besoins de mise en cohérence des itinéraires cyclables et de mobilisation pour des aménagements cyclables, au besoin d'aménagement de certains itinéraires à fort enjeu touristique, de mutation de l'accès à l'information via le numérique pour la promotion de la randonnée.

Les objectifs poursuivis par le Département avec ce schéma sont donc les suivants :

- définir les priorités du Département en matière de randonnée, afin de déterminer les domaines sur lesquels le Département souhaite s'impliquer et investir (schéma vélo, servitude du littoral, GR®, voies vertes, stations VTT...)
- clarifier le rôle du Département et ses Maisons Du Département (MDD) et de l'ensemble des acteurs (Communautés de communes, Comités départementaux de randonnée et associations locales, Côtes d'Armor Destination, communes...) en matière de randonnée et préciser le mode de gouvernance : comment chacun peut intervenir, en complémentarité des autres acteurs, pour aboutir à un fonctionnement cohérent et efficace
- tendre vers un réseau d'itinéraires de qualité et pérennes « approuvés » au niveau départemental ; il s'agit ici d'itinéraires dits « actifs », c'est-à-dire balisés, entretenus et suivis sur le terrain et qui font l'objet d'une inscription au PDIPR
- assurer une promotion et une valorisation des itinéraires de randonnée performante et cohérente en mobilisant les outils papier et numériques
- appuyer l'organisation partenariale de la randonnée sur un PDIPR remis à plat pour faire de cette procédure confiée au Département un outil reconnu et performant pour la protection des chemins, pour leur prise en compte dans les projets d'aménagement (PLU, aménagements fonciers), et pour la valorisation des itinéraires.

À ce titre, le schéma départemental de la randonnée pointe à la fois des enjeux relevant de la maîtrise d'ouvrage du Département, et également des enjeux relevant des actions portées conjointement avec les partenaires.

Quels enjeux pour le Département ?

Politique départementale	
PDIPR	SCHÉMA VÉLO
• Mise à jour du PDIPR • Participation des communes • Connaissance des obligations entraînées par l'inscription • Lien BD - balisage terrain - promotion	• Maintien ou développement du niveau de service • Articulation boucles locales avec itinéraires structurants • Mobilisation des collectivités locales (sécurité, abris, ...)
GOUVERNANCE	
• Mise en cohérence des pratiques • Connaissance de la fréquentation (GR® 34...) • Coordination entre acteurs	
Politique partenariale	
PROMOTION - VALORISATION	AMÉNAGEMENT
• Vision globale des itinéraires sur le département • Validation de la qualité et du balisage des itinéraires proposés • Développement offre de services et hébergements • Mobilisation des outils numériques	• Interventions contre la dégradation du GR® 34 • Résorption des points noirs • Répartition de la charge de l'entretien • Maintien et développement du niveau de qualité des itinéraires

2. La démarche et la méthode

La méthode de travail employée pour élaborer ce schéma a été résolument participative avec la mise en place d'un Comité consultatif rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par la thématique : Département, Côtes d'Armor Destination, le Comité Régional du Tourisme de Bretagne, les EPCI, les services de l'État (DDTM22), les Offices de Tourisme, les Comités départementaux de randonnée (pédestre, équestre, cyclo), la confédération VTT22... Le Comité consultatif s'est réuni à deux reprises : une première fois le 5 février 2018 pour engager la démarche, et une seconde le 5 novembre 2018 pour valider les propositions qui ont été élaborées à partir de travaux en atelier rassemblant les techniciens des structures.

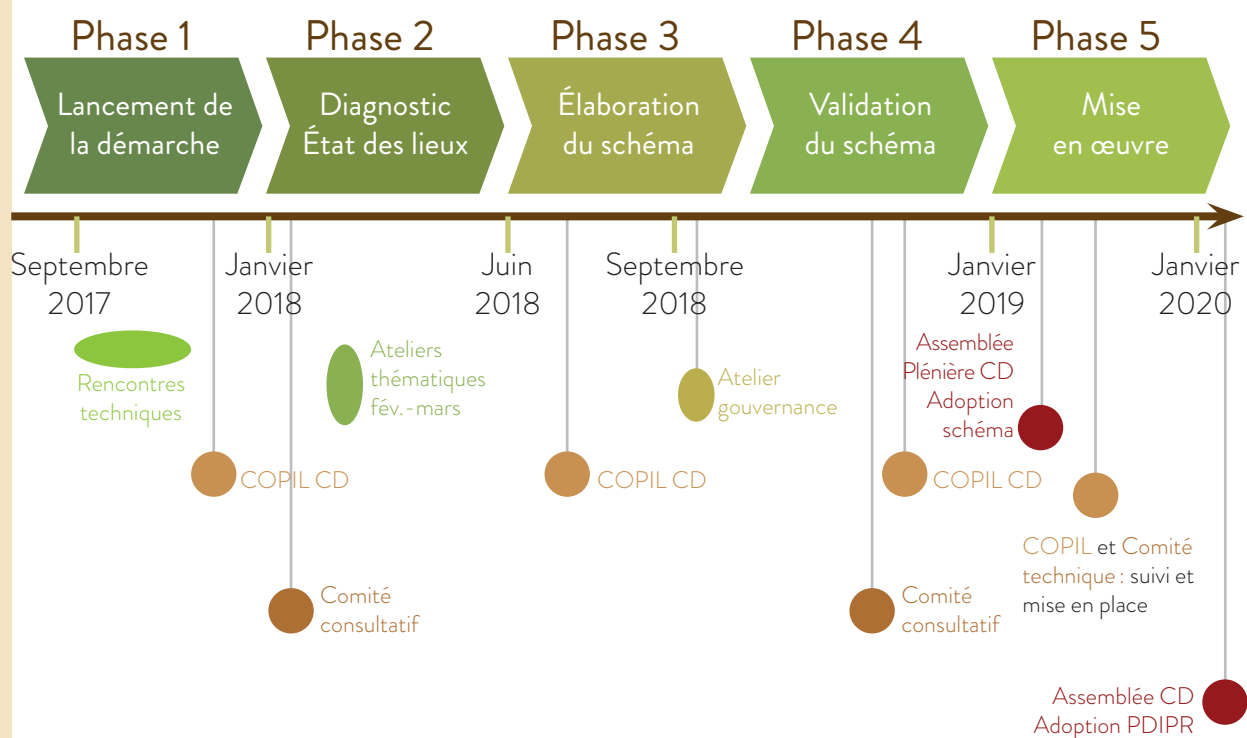
Les ateliers techniques ont eu lieu le 16 février 2018 (atelier sentiers), le 23 février 2018 (atelier vélo) avec l'intervention du bureau d'études Inddigo, le 16 mars 2018 (atelier promotion), et le 27 septembre 2018 (atelier gouvernance). Un Copil rassemblant les Vice-Présidents et les services concernés au niveau du Département permettait de valider les orientations prises à chaque étape du travail.

En préalable de ces travaux une rencontre au niveau technique avec chacun des 9 EPCI concernés a permis d'identifier les interlocuteurs et les enjeux de chaque territoire. De plus, la démarche s'est nourrie de travaux techniques sur des sujets spécifiques et notamment :

- consultation du service juridique sur le sujet du PDIPR et des conventions de passage
- comparaison des outils informatiques, webconférences (applications mobiles et Geotrek) et retour d'expérience d'autres Départements (Alpes de Haute Provence)
- rencontre des acteurs du GR@34 sur le site des Caps (Fréhel et Erquy).

Tout au long des travaux du schéma départemental, la dynamique a été forte avec une participation comprise entre 15 et 40 personnes par réunion. À chaque étape, une représentation de chaque territoire montre tout l'intérêt porté à la démarche. La mobilisation de tous les acteurs de la randonnée, par la qualité des échanges qui se sont tenus, a ainsi contribué à enrichir et nourrir l'analyse et les propositions du schéma.

Le calendrier





3. Le diagnostic

L'analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM) conduite lors du diagnostic a permis d'identifier les principaux points d'attention.

Atouts	Faiblesses
• Attractivité (image Bretagne, littoral...) • Potentiel tourisme vert et sportif • Itinéraires structurants (GR®34, voies vertes, Canal de Nantes à Brest) • Densité de sentiers • Boucles vélos locales • Stations VTT • Point d'accès multimodal (gare Saint-Brieuc)	• Fragilité tissu associatif • Peu de produits touristiques • Sécurité itinéraires véloroute • Balisage et moyens hétérogènes selon territoires • Desserte en transports en communs • Mauvaise connaissance fréquentation • Manque d'hébergement et services • Réticences des communes à inscription PDIPR
Opportunités	Menaces
• Boucles vélos appuyées sur itinéraires structurants (ex Vélodyssée®) • Sites d'intérêt à valoriser (Vallée des Saints, Forêts de la Hunaudaye et d'Avaugour, retenues de l'Arguenon et du Gouët, Canal de Nantes à Brest...) • Projet d'intérêt départementaux (itinéraires VTT, Tour de Rance à vélo, Tour de l'Agglo...)	• Érosion littorale qui dégrade le GR®34 • Devenir Confédération VTT et stations • Tensions budgétaires des services publics qui limitent les moyens (entretiens) • Pourcentage élevé de terrains privés (VTT) • Devenir GR de Pays (GR®34c) • Manque de coordination entre services des différentes structures

Le travail avec les partenaires réalisé au cours du schéma a mis en lumière l'articulation des actions et des intervenants mobilisés pour la mise en place et le suivi d'un itinéraire de randonnée : la chaîne randonnée.

I . Conception

- 1) Besoins / cible identifiée initialement
- 2) Diagnostic / services / Points d'Intérêt patrimoine
 - concertation locale, associations, comités randonnée
 - critères de labellisation
 - coûts d'entretien / qui supporte ?
- 3) Tracé
- 4) Terrain avec associations / élus
- 5) Conventions de passage
- 6) Validation : délibération, inscription au PDIPR

II . Aménagement

- 1) Concertation acteurs / balisage...
- 2) Limiter et adapter les aménagements / public, terrain (zoones humides, ...)
- 3) Intégration paysagère aménagement / signalétique
- 4) S'informer sur les normes / sécurité
 - vérifier la charte balisage
- 5) Identifier balisage + signalétique nécessaires (supports) et saisie dans SIG
- 6) Financements
- 7) Travaux et réception
- 8) Ouverture

III . Entretien

- 1) Caractérisation entretien
 - manuel / mécanique
 - niveau de service
 - nombre de passages
 - cartographie
 - maintenance équipements
 - carnet d'entretien
- 2) Mise en œuvre
- 3) Suivi entreprise
- 4) Veille balisage / circulation

IV . Promotion / Valorisation / Évaluation

- 1) Plan de communication partagé
- 2) Définition des supports adaptés aux cibles / matériaux adaptés
 - modèle économique
- 3) Contenus (supports et cibles) / points d'intérêt pour supports numériques
 - argumentaires, visuels, données techniques du circuit / conseils pratiques / pas-à-pas
 - récupération trace Gpx / récupérer les droits (IGN, photos, etc.)
- 4) Canaux de diffusion (magazine 22 et autres, blogs, événementiels, etc.)
 - lien Destinations touristiques régionales (presse locale, médias, animations, presse institutionnelle)
- 5) Connaissance de l'offre
 - formation
- 6) Chaîne d'alerte

4. Les trois axes de travail, les 34 actions et le phasage

Les travaux du schéma ont permis de construire des propositions d'actions qui se déclinent en 34 fiches actions réparties en 3 axes principaux et différents objectifs :

AXE 1: Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée

- Objectif 1.1: Améliorer la chaîne randonnée
- Objectif 1.2: Travailler ensemble pour une offre de qualité pérenne
- Objectif 1.3: Mettre en place une gouvernance du GR®34

AXE 2: Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée

- Objectif 2.1: Actualiser le schéma vélo
- Objectif 2.2: Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée
- Objectif 2.3: Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés

AXE 3: Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes

- Objectif 3.1: Segmenter l'offre en fonction des attentes des publics
- Objectif 3.2: Améliorer la relation à l'utilisateur
- Objectif 3.3: Valoriser l'offre de randonnée par une information de qualité actualisée
- Objectif 3.4: Développer la notoriété du département en s'appuyant sur la randonnée
- Objectif 3.5: Mobiliser les outils numériques

Axe	Objectif	Numéro et titre fiche action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-----	----------	------------------------------	------	------	------	------	------	------

AXE Stratégique 1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d’une vision partagée de la randonnée

1.1 – Améliorer la chaîne de la randonnée

	1	Identifier un responsable pour chaque itinéraire		X	X	X		
	2	Développer des outils techniques	Phase 1	Phase 2	Phase 3			
	3	Promouvoir des itinéraires validés						
	4	Évaluer et suivre la fréquentation des itinéraires	X	X	X	X	X	X
	5	Clarifier et finaliser les conventions en propriété privée	Phase 1	X	X	X	X	Phase 3

1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne

	6	Redéfinir le PDIPR		X				
	7	Mutualiser la base de données autour du PDIPR avec les partenaires			X	X	X	X
	8	Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux						
	9	Créer un réseau des acteurs de la randonnée	X	X	X	X	X	X
	10	Prendre en compte la randonnée dans les procédures d’urbanisme	X	X	X	X	X	X

1.3 – Mettre en place une gouvernance du GR®34

	11	Mettre en place un comité d’itinéraire du GR®34	Phase 1	Phase 1	Phase 2	Phase 2	Phase 2	Phase 2
--	----	---	---------	---------	---------	---------	---------	---------

AXE Stratégique 2 – Poursuivre l’amélioration de l’infrastructure randonnée

2.1 – Actualiser le schéma vélo

	12	Améliorer les itinéraires du schéma vélo					X	X
	13	Développer l’intermodalité			X	X	X	X
	14	Accompagner la mise en place des boucles locales vélo						

2.2 – Poursuivre l’action du Département en maîtrise d’ouvrage sur les itinéraires structurants

	15	Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes			X	X	X	X
	16	Garantir le niveau de service sur les itinéraires départementaux hors schéma vélo						

2.3 – Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés

	17	Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber	X		X	X	X	X
	18	Sécuriser les traversées de RD				X	X	X
	19	Améliorer la signalisation et la signalétique				X	X	X
	20	Valoriser et développer le recours à l’insertion		X	X	X	X	X

Axe	Objectif	Numéro et titre fiche action	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-----	----------	------------------------------	------	------	------	------	------	------

AXE Stratégique 3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes

3.1 – Segmenter l’offre en fonction des attentes du public

	21	Qualifier les itinéraires en fonction des attentes des randonneurs		X				
	22	Favoriser les liaisons vélo vers les sites touristiques				X	X	X

3.2 – Améliorer la relation à l’usager

	23	Améliorer et harmoniser la qualité de l’information mise à disposition du public			X	X	X	X
	24	Améliorer la remontée d’informations et les retours d’usagers				X	X	X

3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée

	25	Poursuivre les éditions papier pour la promotion des itinéraires départementaux	X		X	X	X	X
	26	Promouvoir l’offre de randonnée adaptée et sport santé						
	27	Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains	Pré-lable: action 24	Phase 1	Phase 2	X	X	X
	28	Adapter l’offre marchande aux attentes des randonneurs	X	X	X	X	X	X
	29	Mettre en réseau des stations VTT						

3.4 – Développer la notoriété du département en s’appuyant sur la randonnée

	30	Promouvoir la randonnée auprès du marché français	X	X	X	X	X	X
	31	Poursuivre la participation aux comités des itinéraires vélo européens				Événementiel		

3.5 – Mobiliser les outils numériques

	32	Promouvoir les itinéraires labellisés				X	X	X
	33	Améliorer l’attractivité internet	Pré-lable: action 24					
	34	Favoriser le parcours de l’utilisateur grâce au digital		Pré-lable: action 7 + site internet				



Les fiches actions



AXE 1:

Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée

GOVERNANCE

Compte-tenu des multiples acteurs impliqués aux différentes étapes de la chaîne randonnée, disposer d'un réseau d'itinéraires de qualité passe par un travail partenarial des services départementaux avec les acteurs du territoire costarmoricain.

Renforcer la synergie des interventions, en interne et en externe avec les partenaires du Département, constitue un axe majeur de ce schéma, dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer la chaîne randonnée, notamment en identifiant, pour chaque itinéraire, la structure porteuse à l'origine de l'itinéraire qui sera responsable de l'inscription au PDIPR et du suivi (balisage, entretien) de l'itinéraire. Ce travail autour de la chaîne randonnée pourra également s'appuyer sur des outils techniques développés spécifiquement, sur les résultats des suivis de fréquentation et implique également un travail de mise à jour des conventions de passage en propriété privée
- travailler collectivement pour une offre de qualité et pérenne en s'appuyant sur un PDIPR renouvelé inscrivant des itinéraires et sur la mutualisation des données de la base du PDIPR avec les différents acteurs de la randonnée : Comités départementaux et intercommunalités notamment réunis dans un réseau départemental
- mettre en place une gouvernance autour du GR®34 en réunissant un comité d'itinéraire.

Ce premier axe de travail centré autour de la gouvernance et de la mise en synergie des acteurs est essentiel pour optimiser l'efficacité des moyens consacrés à la thématique randonnée.

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.1 – Améliorer la chaîne randonnée	1	
Action n° 1			
Identifier un responsable pour chaque itinéraire			
Constat			
• Différents acteurs sont susceptibles de mettre en place un circuit de randonnée (commune, EPCI, Office de tourisme, Département, Comités départementaux...) • Différents acteurs interviennent sur un même circuit (définition du tracé, balisage, entretien, promotion) • La qualité des informations mises en promotion et la mise à jour du PDIPR nécessitent une coordination à l'échelle de l'itinéraire			
Objectifs			
• Préciser le rôle du maître d'ouvrage • Identifier pour chaque itinéraire un maître d'ouvrage ayant la vision globale des acteurs impliqués sur l'itinéraire			
Description de l'action			
Préciser le rôle du maître d'ouvrage :			
• 1. Étudier le foncier et définition du tracé • 2. Associer les acteurs locaux (Communes, Communauté de communes...) et départementaux (Département, Comités départementaux) le plus en amont possible des projets de création ou de modification d'itinéraire • 3. Définir les modalités de balisage et d'entretien et les acteurs en charge de ces différentes opérations (balisage, entretien, promotion, etc.) : création d'une fiche contact par itinéraire • 4. Faire signer les conventions de passage sur les propriétés traversées le nécessitant en lien avec Action n° 5 : Clarifier et finaliser les conventions en propriété privée • 5. Solliciter l'inscription au PDIPR auprès du Département (fiche à transmettre) et informer le Département des changements éventuels pour mise à jour du PDIPR			
Sur l'ensemble du territoire départemental :			
• 1. Pour chaque itinéraire, recensement et identification du maître d'ouvrage (fiche type ou outil Geotrek) • 2. Définir un vade-mecum sur la méthodologie d'intervention et le « qui fait quoi » • 3. Organiser une réunion annuelle des maîtres d'ouvrage pour partager l'expérience et harmoniser les pratiques en lien avec Action n° 9 : Créer un réseau des acteurs de la randonnée et Action n° 2 : Développer des outils techniques et Action n° 20 : Valoriser et développer le recours à l'insertion • 4. Faire remonter des propositions d'itinéraires à mettre en valeur par territoire			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Intégré dans le temps de travail des équipes			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département • Réalisation : Maîtres d'ouvrage identifiés (EPCI, Département...), Département pour la réunion des maîtres d'ouvrage • Partenaires techniques : Comités départementaux			
Calendrier / Échéance			
• 2019 : identification des maîtres d'ouvrage (méthode à préciser : liste de boucles, diffusion partenaires)			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d'itinéraires inscrits au PDIPR avec un maître d'ouvrage identifié			
Nombre de réunions des maîtres d'ouvrage organisées par période (5 années précédentes : 2014-2018 ; 2019-2023, etc.)			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.1 – Améliorer la chaîne randonnée	2	
Action n° 2			
Développer des outils techniques			
Constat			
• Les documents méthodologiques précédemment réalisés à l'échelle départementale ont remporté un franc succès. Édités il y a quelques années déjà, ils sont cependant devenus obsolètes. • Lors des trois ateliers techniques organisés début 2018, l'ensemble des acteurs présents ont plébiscité ces documents et se sont montrés très intéressés par leur réactualisation.			
Objectifs			
• Soutenir les acteurs locaux et apporter un appui technique et juridique pour leurs projets • Replacer le Conseil départemental dans son rôle de coordination et d'harmonisation des pratiques à l'échelle départementale • Améliorer la qualité des itinéraires			
Description de l'action			
Sur l'ensemble du territoire costarmoricain :			
• 1. Réaliser ou mettre à jour des documents méthodologiques : charte balisage, guide juridique, notice 4 pages PDIPR pour les communes... • 2. En lien avec la réunion des maîtres d'ouvrage (cf. Action n° 1: Identifier un responsable pour chaque itinéraire), organiser des ateliers de formation et d'échange d'expérience • 3. Faire la promotion des formations balisage organisées par les comités départementaux (CDRP, ACECA ?, VTT ?) auprès des acteurs du balisage (communes, EPCI...) en lien avec Action n°8: Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux • 4. Organisation de réunions dans les différents EPCI pour présenter de façon générale les outils techniques disponibles ou animer des rencontres annuelles autour de thématiques techniques (intervenants spécialisés ou témoignages de projets finalisés)			
Phase 1:			
• 1. Définir les différents outils méthodologiques à développer • 2. Définir pour chacun d'entre eux le niveau d'information attendu par les maîtres d'ouvrage d'itinéraires • 3. Cibler les différents utilisateurs de ces outils			
Phase 2:			
• 1. Planifier et réaliser les outils ainsi retenus et définis • 2. Communiquer sur ces outils et animer des rencontres inter-EPCI autour du contenu abordé dans ces documents			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Temps + coûts édition : à préciser selon les documents développés			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : Département, communes, EPCI, entreprises privées, chantiers d'insertions et entreprises adaptées, services de l'État et autres partenaires professionnels			
Calendrier / Échéance			
• Phase 1: 2019 - Phase 2: 2020			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de documents réalisés			
Nombre d'exemplaires édités / diffusés par document			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.1 – Améliorer la chaîne randonnée	2	
Action n° 3			
Promouvoir des itinéraires validés			
Constat			
• Avec le développement de sites internet comme Cirkwi, les collectivités locales et les Offices de tourisme (OT) publient en ligne de nombreuses propositions de randonnées • Les supports de communication utilisés dans la promotion sont aujourd'hui très divers et variés : sites internet des collectivités, des OT, topoguides FFR, applications spécialisées, journaux hebdomadaires, etc. Il est important que les informations mises en publications soient de qualité et conforme aux démarches engagées par les différents partenaires			
Objectifs			
• Soigner l'image des Côtes d'Armor où la randonnée est une pratique recherchée des visiteurs			
Description de l'action			
Sur l'ensemble du territoire costarmoricain :			
• 1. Établir un diagnostic des problèmes constatés sur les circuits mis en ligne ou faisant l'objet d'une promotion papier • 2. Définition avec l'aide de CAD et des comités de randonnée de règles communes à adopter avant promotion (ex : conditionner la promotion à l'inscription au PDIPR) en associant les EPCI / OT • 3. Exposer ces règles aux associations locales dans le cadre du réseau d'acteurs mis en place (Action n° 9 : Créer un réseau des acteurs de la randonnée)			
Préalable :			
• Réaliser un inventaire exhaustif des boucles PR de randonnée actuellement balisées et promouvables (inscription au PDIPR)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Temps agents			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : CAD / EPCI / comités de randonnée			
Calendrier / Échéance			
• Réalisation 2020			
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024
Nombre d'itinéraires validés pour la promotion			2029

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.1 – Améliorer la chaîne randonnée	2	
Action n° 4			
Évaluer et suivre la fréquentation des itinéraires			
Constat			
• Le Département dispose d'un parc important d'éco-compteurs. Des EPCI projettent d'en acheter • Depuis plusieurs années, les coûts sont mutualisés pour des enquêtes sur les grands itinéraires (Vélodyssée, tour de Manche, GR®34) • CAD et le Département réalisent chaque année un état des fréquentations à l'échelle des Côtes d'Armor			
Objectifs			
• Avoir une vision concertée de l'observation, par le partage des données compteurs avec les acteurs • Apporter des éléments d'analyse et de décision • Valoriser la fréquentation et communiquer autour de la randonnée • Ajuster la promotion en fonction de la fragilité des sites et des espèces / habitats qu'ils recèlent			
Description de l'action			
Analyse départementale :			
• 1. Recensement des éco-compteurs mis en place sur le Département (Région, CD, EPCI, communes, CEL...) et clarification échange de données (accès plateforme écovisio) • 2. Préciser le rôle de chaque partenaire dans la maintenance et le suivi du parc de compteurs (ex-stations VTT) • 3. Production annuelle d'un document de synthèse départemental, sur demande d'un document de synthèse par EPCI • 4. Restitution annuelle du document (réunion de réseau ou envoi mail) et mise en ligne sur espace pro www.cad22.com / Armorstat			
Enquêtes régionales			
• 1. Participation aux études coordonnées par le CRT Bretagne (véloroutes voies vertes et GR®34) associant éco-compteur et enquêtes sur site (profil d'utilisateur, dépenses moyennes...) • 2. Relais d'information pour la diffusion des résultats de l'étude auprès des professionnels du tourisme et collectivités concernés • 3. Actualisation annuelle des données par le CRTB			
Gestion du parc			
• 1. Coordination des opérations de maintenance, renouvellement du parc et rotation des compteurs			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Temps + coûts édition : à préciser selon les documents développés			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : CRTB pour les grands itinéraires / CAD pour les restitutions locales • Réalisation : Département (suivi éco-compteurs), CAD (document d'observation) • Partenaires techniques : ECPI / société éco-compteur			
Calendrier / Échéance			
• Annuelle pour le suivi des éco-compteurs • Tous les 5 ans pour les enquêtes de fréquentation			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de compteurs gérés par chaque structure (CRT, Département, collectivités)			
Nombre de passages vélo comptabilisés en 22			
Nombre de passages pédestres comptabilisés en 22			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.1 – Améliorer la chaîne randonnée	1	
Action n° 5			
Clarifier et finaliser les conventions en propriété privée			
Constat			
• Un pourcentage trop faible de conventions de passage signées avec les propriétaires pour lesquels la loi requiert un conventionnement • Des conventions variables (signataires) selon les territoires • Le Département, non signataire, ne peut faire jouer son contrat d'assurance			
Objectifs			
• Clarifier le contenu des conventions de passage proposées aux propriétaires (maître d'ouvrage de l'itinéraire, contenu, responsabilité, signataires) • Faire signer les conventions de passage manquantes avec un objectif de 75 % en 2024, et 100 % en 2029			
Description de l'action			
Phase 1: Clarifier le contenu des modèles de conventions de passage proposés :			
• 1. Préciser les structures signataires des conventions avec les propriétaires (maître d'ouvrage de l'itinéraire en lien avec Action n°1: Identifier un responsable pour chaque itinéraire, EPCI, Département, propriétaire, maîtres d'œuvre ; Comités départementaux...?) • 2. Préciser les responsabilités (entretien, aménagement, balisage) de chacun et les responsabilités juridiques en découlant ainsi que les garanties assurancielles			
Phase 2: Garantir la sécurité juridique des itinéraires inscrits			
• 1. Obtenir la signature des conventions de passage manquantes par les maîtres d'ouvrage avec l'appui des EPCI et des Communes, voire des Comités			
Phase 3: Réinterroger les itinéraires pour lesquels les conventions de passage n'aboutissent pas			
• 1. Examiner les possibilités de modification du tracé de l'itinéraire • 2. En dernier recours, envisager la désinscription de l'itinéraire du PDIPR			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Intégré dans les politiques actuelles			
Acteurs impliqués			
• Pilotage: Département • Réalisation: Département, EPCI, Communes • Partenaires techniques:			
Calendrier / Échéance			
• Phase 1: 2018 – 2019 • Phase 2: 2019 – 2024 • Phase 3: 2024 – 2029			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Pourcentage de conventions de passage signées : Linéaire conventionné en km / Linéaire à conventionner en km (EPCI, État, CEL, ONF, privés) x 100			
Nombre d'itinéraires revus par période (5 années précédentes : 2014-2018 ; 2019-2023, etc.) pour refus de conventionnement :			
• Nombre d'itinéraires modifiés			
• Nombre d'itinéraires abandonnés			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne	1	
Action n° 6			
Redéfinir le PDIPR			
Constat			
- Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements (Art. L361-1 Code de l'Environnement). C'est un outil pour la protection des chemins ruraux et le maintien de la continuité des sentiers de randonnée - L'inscription historique par tronçons a conduit à inscrire des tronçons aujourd'hui non utilisés - Des tracés et dénominations parfois différentes selon les sources pour un même itinéraire			
Objectifs			
- Faire du PDIPR le garant juridique et reconnu du tracé des itinéraires actifs - Améliorer la lisibilité du PDIPR en passant d'un PDIPR de tronçons à un PDIPR d'itinéraires - En lien avec les maîtres d'ouvrage, conserver au PDIPR les itinéraires « actifs » = conventionnés, balisés et entretenus - Diffuser cette information comme base de référence pour l'ensemble des partenaires afin de garantir une qualité de l'information à tous les acteurs			
Description de l'action			
Phase 1: Passer d'un PDIPR de tronçons à un PDIPR d'itinéraires « actifs » :			
1. Recenser les itinéraires existants, en valider la trace et leur statut « actif » auprès des maîtres d'ouvrage 2. Structurer ces informations dans une base SIG mise à jour			
Phase 2: Faire du PDIPR le tracé reconnu des itinéraires en diffusant cette information			
1. Migrer la base PDIPR sous l'outil libre Geotrek 2. Diffuser les données du PDIPR en Open Data sur Dat'Armor et sur GeoBretagne® + diffusion interne au Département et ouverture d'accès aux partenaires			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Installation de l'outil Geotrek admin en régie, hébergement de la base de données, migration des données sous Geotrek (10 000 €)			
Acteurs impliqués			
Pilotage : Département Réalisation : Département Partenaires techniques : EPCI, Communes, Comités départementaux			
Calendrier / Échéance			
2018 – 2019 Recensement des itinéraires actifs, mise en place de la base Geotrek 2019 Validation des conventions de passage avec les communes, diffusion du PDIPR en Open Data - BP 2020 Adoption du PDIPR mis à jour			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Linéaire inscrit au PDIPR par pratique (en km) :			
• pédestre • équestre • VTT			
Nombre d'itinéraires actifs inscrits au PDIPR par pratique :			
• pédestre • équestre • VTT			
Nombre d'itinéraires diffusés en Open Data			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne	2	
Action n° 7			
Mutualiser la base de données autour du PDIPR avec les partenaires			
Constat • Le PDIPR est une base de travail de référence incontournable dans le domaine de la randonnée pour tous les acteurs dans ce domaine • Les demandes sont nombreuses de la part des partenaires pour obtenir ces informations • Les échanges de données se font actuellement avec beaucoup de difficultés (conventions, échanges à sens unique, etc.) • Les modifications des bases respectives ne sont pas communiquées à l'ensemble des partenaires et le Département se retrouve écarté des dynamiques locales d'évolution du réseau d'itinéraires			
Objectifs • Rendre accessible le PDIPR • Obtenir une base de données mise à jour, fiable et unique pour l'ensemble des acteurs de la randonnée • Proposer une offre commune et fiable de sentiers de randonnée à l'échelle départementale • Favoriser la saisie unique et partagée des informations			
Description de l'action Sur l'ensemble du territoire costarmoricain : • 1. Favoriser des rencontres annuelles avec les partenaires pour des réajustements techniques ou organisationnels Phase 1 : • 1. Identifier des expériences de mutualisation de bases de données et organiser un retour d'expérience pour les partenaires costarmoricains (Comités, EPCI) Phase 2 : • 1. Déterminer les données intéressantes à mutualiser (itinéraires, signalétique, aménagements, travaux, etc.) et les conditions d'usages (conventions, droits, etc.) Phase 3 : Engager un travail collaboratif avec les partenaires départementaux de la randonnée • 1. Proposer l'accès à l'outil de gestion du PDIPR aux partenaires (EPCI, Comités départementaux...) pour gérer et mettre à jour les données (tronçons, signalisation, aménagements, etc.)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Coût hébergement base de données intégré dans Action n° 6 : Redéfinir le PDIPR			
Acteurs impliqués • Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : EPCI – Comités départementaux Randonnée			
Calendrier / Échéance • Préalable : Action n° 6 : Redéfinir le PDIPR • Démarrage phase 1: 2020			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de partenaires utilisateurs de l'outil Geotrek			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne	1	
Action n°8			
Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux			
Constat			
• Le Département a mis en place un partenariat technique et financier avec les Comités départementaux de chaque pratique de randonnée (pédestre, équestre, VTT)			
Objectifs			
• Pérenniser le partenariat avec les Comités départementaux dans une logique de qualité des circuits			
• Clarifier le rôle des Comités par rapport aux maîtres d’ouvrage des itinéraires locaux et en tant que maîtres d’ouvrage de certains itinéraires d’échelon départemental			
Description de l’action			
Par le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP):			
• 1. Assure la maîtrise d’ouvrage des GR® et GR® de Pays : définition du tracé, obtention des conventions de passage, réalisation du balisage, programmation des opérations d’aménagement			
• 2. Informe et conseille les maîtres d’ouvrage locaux pour la réalisation de PR			
• 3. Pose la signalétique et assure son entretien et la veille ; veille Suricate®			
• 4. Participe aux travaux du schéma départemental de la randonnée et intervient en appui au Département pour l’inscription des itinéraires pédestres au PDIPR			
• 5. Propose la labellisation FFR des itinéraires des maîtres d’ouvrage qui le souhaitent			
• 6. Participe à la promotion des itinéraires en lien avec Action n° 27 : Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains			
Par l’Association des Cavaliers d’Extérieurs des Côtes d’Armor (ACECA):			
• 1. Assure la maîtrise d’ouvrage des itinéraires équestres : définition du tracé, obtention des conventions de passage, réalisation du balisage, programmation des opérations d’aménagement			
• 2. Signalétique, entretien courant			
• 3. Participe aux travaux du schéma départemental de la randonnée et intervient en appui au Département pour l’inscription des itinéraires équestres au PDIPR			
• 4. Participe à la promotion des itinéraires en lien avec Action n° 27 : Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Accompagnement financier : 40 000 € (hors EAD)			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département			
• Réalisation : Comités départementaux			
• Partenaires techniques : DDTM (SPPL), EPCI, associations de randonnée locales, communes (entretien)			
Calendrier / Échéance			
• Mise en place en 2019			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Montant annuel de la convention :			
• pédestre			
• équestre			
Linéaire en maîtrise d’ouvrage Comité :			
• pédestre			
• équestre			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne	1	
Action n° 9			
Créer un réseau des acteurs de la randonnée			
Constat • De nouveaux territoires qui se structurent sur l'action randonnée • Un mouvement associatif dynamique mais qui reste fragile • Des professionnels du tourisme qui vivent en partie d'une clientèle randonnée • Un rôle de coordination attendu par les partenaires pour l'échelon départemental • L'adhésion aux réseaux professionnels permet d'enrichir le travail technique et favorise la reconnaissance du travail réalisé sur le territoire			
Objectifs • Mettre en place une gouvernance autour de la randonnée • Fluidifier l'accès à l'information / favoriser l'interconnaissance des acteurs pour susciter les échanges et le partage d'expérience • Être plus efficace et cohérent grâce à une mise en cohérence à l'échelle départementale • Faire remonter les problématiques pour améliorer les réponses structurelles			
Description de l'action Associations de randonneurs : • 1. Un bilan annuel avec les comités départementaux sur l'avancée des travaux conduits par le service ou le Département (aménagement routiers, fonciers, etc.) et ceux qui sont conduits par les comités de leur côté (projets, points de difficultés, etc.) • 2. Prévoir une réunion annuelle avec l'ensemble des associations de randonneurs • 3. Association systématique aux temps de rencontres organisés EPCI : • 1. Un réseau de techniciens à construire • 2. Sensibilisation des élus référents Professionnels du tourisme : • 1. Une rencontre annuelle • 2. Compléter l'information aux établissements labellisés par des emailings réguliers (3/an) • 3. Organiser des rencontres thématiques chaque année réunissant tous les acteurs dans le domaine touristique et/ou technique, en lien avec CAD Aménageurs et baliseurs : • 1. Associer davantage les partenaires à la conception des outils méthodologiques. Quelles attentes, quelles idées ? Expériences locales relatées. Exemples donnés localement, etc.) À l'échelle départementale • 1. Mettre en place une gouvernance de la randonnée : - comité de pilotage politique avec actions de communications (1 Copil annuel) - comité technique : réunion bilan et technique avec les maîtres d'ouvrage et les comités départementaux en lien avec Action n° 1 : Identifier un responsable pour chaque itinéraire • 2. Identifier et planifier par ordre de priorité les thèmes à traiter en réunion avec les partenaires locaux (ex Base de données, site internet...) • 3. Mettre en place un annuaire des acteurs • 4. Proposer des formations (CDRP...) • 5. Effectuer un suivi des indicateurs du schéma, évaluer la pertinence des sujets traités et leur fréquence auprès des partenaires. Réajuster si nécessaire • 6. Poursuivre l'adhésion du Département à Vélo&Territoires et au réseau IDEAL Connaissances et la participation aux instances régionales (Copil Vélo Routes et Voies Vertes, etc.)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Temps de travail			
Acteurs impliqués • Pilotage : CD pour assos et EPCI, CAD pour les acteurs du tourisme • Réalisation : CD et CAD (professionnels du tourisme) • Partenaires techniques : assos rando			
Calendrier / Échéance • 1 rencontre annuelle a minima et des rencontres spécifiques selon les sujets			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de rencontres			
Nombre de structures présentes à chaque réunion (moyenne)			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.2 – Travailler ensemble pour une offre de qualité et pérenne	2	
Action n° 10			
Prendre en compte la randonnée dans les procédures d'urbanisme			
Constat • Le Département veille à la prise en compte du PDIPR lors des procédures d'aménagement foncier, d'actualisation des documents d'urbanisme, des projets éoliens et des grands travaux d'aménagement routiers, ferroviaires ou autres • Pour les PLU, les informations sont fournies en amont aux communes et l'examen des dossiers est réalisé en fin de procédure lorsque les projets sont arrêtés • Une prise en compte qui s'est bien améliorée avec les années mais peu de projets de développement présentés (PLU)			
Objectifs • Améliorer la qualité des informations données aux bureaux d'études et cabinets de géomètres en s'appuyant sur l'Open Data • Faire en sorte que la prise en compte soit effectuée le plus en amont possible • Favoriser des moments d'échanges directs avec les bureaux d'études et collectivités concernées			
Description de l'action Sur les aménagements fonciers : • 1. Fournir les données les plus actualisées du SIG à la commune et au cabinet de géomètres • 2. Associer au projet les comités de randonnée et les EPCI concernées • 3. Identification des itinéraires touchés par le projet • 4. Trouver des solutions de substitution avec le géomètre et les comités de randonnée • 5. Accompagner les comités départementaux dans la création de nouveaux itinéraires • 6. Accompagner la commune dans l'actualisation de son PDIPR Sur les PLU et PLUI : • 1. Organiser des rencontres techniques avec les référents urbanisme et environnement de l'EPCI concerné au lancement des projets PLUi • 2. Identifier les communes comportant des enjeux importants • 3. Définir le contenu des cartographies du PDIPR transmises aux partenaires en fonction de leurs besoins et attentes • 4. Proposer des emplacements réservés en cas d'enjeux départementaux Préalable : Le travail autour du PDIPR (Action n° 5 : Clarifier et finaliser les conventions en propriété privée et Action n° 7 : Mutualiser la base de données autour du PDIPR avec les partenaires) Phase 1 : • Avec le service foncier, améliorer les outils d'information existants (PLU) Phase 2 : • Réaliser les améliorations programmées (PLU)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Temps agents			
Acteurs impliqués • Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : service foncier du CD / service Eau Aménagement rural			
Calendrier / Échéance • Mise en place en 2019			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nbre de communes ayant fait des propositions de créations			
Nbre de communes proposant des emplacements réservés rando			
Nbre de communes avec prise en compte des sentiers de rando			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.3 – Mettre en place une gouvernance du GR®34	1
Action n° 11 Mettre en place un comité d'itinéraire du GR34®		
Constat - Le GR®34 est un itinéraire emblématique qui constitue un « produit d'appel » touristique pour le Département et les communes concernées - L'itinérance est un axe de développement fort pour la Région et les Destinations touristiques dans le cadre de la Stratégie touristique régionale - Le recul du trait de côte, l'érosion entre autres nécessitent parfois des aménagements conséquents pour assurer la continuité du passage du GR®34 - Le GR®34 emprunte fréquemment la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) qui est mise en place par l'État à la demande des communes concernées - Cet itinéraire emblématique nécessite une qualité d'aménagement et d'équipement irréprochable		
Objectifs - Mobiliser tous les acteurs autour de la mise en valeur de l'itinéraire GR®34 pour passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée à l'instar des grands itinéraires vélo - Articuler la promotion touristique de l'itinéraire avec le programme d'aménagement - Développer de nouveaux services clients - Coordonner les interventions sur l'infrastructure du GR®34 à l'échelle de l'itinéraire - Finaliser et pérenniser la SPPL avec la DDTM - Harmoniser la gestion et l'entretien de l'itinéraire		
Description de l'action Phase 1 : 1. Rassembler l'ensemble des acteurs pour définir les modalités d'un partenariat 2. Poser les bases d'une ambition pour l'itinéraire en matière de : - infrastructure (points noirs, etc.) cf. Action n° 17 : Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber - services : mailler l'offre de services autour de l'itinéraire ; hébergements, restauration, transports de bagages, randonnées accompagnées... - promotion et communication 3. Premiers documents de communication (ex-fiches salon CAD) 4. Définir le niveau de service attendu en terme d'aménagements (bornes, abris pique-nique, etc.) 5. Harmoniser ou coordonner la gestion et l'entretien courant du sentier entre les différents intervenants successifs (Département, Communes, EPCI, CEL) : méthodes, fréquence, coordination des dates d'intervention 6. Poursuivre le développement de la qualification et la communication sur les hébergements et services le long du GR34 Phase 2 : 1. Définir un séquençage des étapes permettant d'en faire la promotion pour l'itinérance 2. Étudier et développer l'intermodalité (accès transports en commun) des étapes proposées à l'instar de l'Action n° 13 : Développer l'intermodalité pour le vélo et de la proposition Mobibreizh : - Partez en car et revenez à votre point de départ par le GR®34 http://www.tibus.fr/presentation/?rub_code=74 3. Éditer des documents de promotion (étapes, hébergements, transports, services associés) Phase 3 : 1. En lien avec la FFR, apporter une réflexion sur des outils de réservation en ligne` Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) : 1. Poursuivre la mise en place de la SPPL 2. Être acteur pour la pérennisation de la SPPL sur les secteurs sensibles (éboulement) : remontée d'information à l'État		

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
1 – Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	1.3 – Mettre en place une gouvernance du GR®34	1	
Action n° 11			
Mutualiser la base de données autour du PDIPR avec les partenaires			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
À définir dans la phase 1 en fonction de l'ambition			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : A définir • Réalisation : SPPL : DDTM, Communes • Partenaires techniques : Région, CRT, CAD, CDRP, FFRP Bretagne, Syndicat Mixte Cap d'Erquy Cap Fréhel, Département, DDTM, Destinations touristiques, EPCI			
Calendrier / Échéance			
• 2019 : Impulsion du comité d'itinéraire, recensement points noirs • Phase 1: 2019 – 2020 • Phase 2: 2021 – 2024 • 2020 : Définition du niveau de service et aménagement points noirs • 2021 : Édition des documents techniques (cahiers des charges)			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de points noirs recensés			
Nombre de points noirs traités par période (5 années précédentes : 2014-2018 ; 2019-2023, etc.)			
SPPL : nombre de communes avec servitude mise en place			
Année de réalisation de :			
• recensement des points noirs • cahiers des charges niveau de service			



AXE 2:

Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée

INFRASTRUCTURE

La pratique de la randonnée en Côtes d'Armor s'appuie sur des paysages de qualité et diversifiés. La qualité des sentiers et des équipements annexes est également primordiale pour la satisfaction des usagers. Les collectivités locales et territoriales (communes, intercommunalités, Département, Région) par leurs actions ou leurs financements contribuent fortement à proposer une infrastructure de qualité (aménagement de voies vertes, équipements de sécurité, passerelles, aires de repos, tables de pique-nique, entretien de la végétation...).

Cette présence est à poursuivre afin de pérenniser et améliorer l'infrastructure randonnée du territoire :

- actualiser le schéma vélo permettra notamment d'améliorer les tracés des itinéraires existants, de développer l'intermodalité et de proposer un accompagnement – coordination pour la mise en place des boucles locales vélo ;
- poursuivre l'amélioration et l'entretien de l'infrastructure randonnée permettra de pérenniser l'offre en précisant et en améliorant le niveau de service rendu, tant pour les itinéraires du schéma véloroutes et voies vertes, que pour les autres itinéraires relevant de différentes pratiques (pédestre, équestre, VTT) ;
- travailler sur les « points noirs » et la sécurisation des traversées de routes départementales permettra de proposer des itinéraires de qualité et sécurisés en parallèle de l'amélioration continue de la signalisation directionnelle et de la signalétique touristique.

Ce second axe de travail centré sur l'amélioration de l'infrastructure permettra de pérenniser une offre de randonnée de qualité dans le département des Côtes d'Armor.

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.1 – Actualiser le schéma vélo	2
Action n° 12 Améliorer les itinéraires du schéma vélo		
Constat - Le Schéma vélo départemental adopté au BP 2004 prévoyait la réalisation de liaisons structurantes reprenant les axes du schéma régional véloroutes et voies vertes et les axes eurovélos du schéma national. Ces itinéraires structurants ont été entièrement réalisés et sont opérationnels. - L'itinéraire de l'Eurovélo n° 4 présente un potentiel d'amélioration (aménagement d'ouvrages, modification du tracé, etc.) - Le réseau d'itinéraires vélo est équipé de façon variable sur l'ensemble du territoire - Certains axes d'intérêt national ou européen font l'objet de cahiers des charges très poussés au niveau des équipements demandés : ex. la Véloodyssée®		
Objectifs - Améliorer les itinéraires du schéma vélo départemental (tracé, infrastructure, aménagements) - Mettre à disposition des usagers des équipements de services - Harmoniser le niveau d'équipements sur l'ensemble du réseau		
Description de l'action Sur l'ensemble du territoire costarmoricain : 1. Intégrer les projets d'amélioration dans les plans de gestion pluriannuels des voies 2. Communiquer sur les aménagements et les améliorations apportées 3. Mobiliser les contrats de territoire avec les EPCI pour le développement d'itinéraires sécurisés en zone urbaine ou périurbaine en synergie avec des déplacements utilitaires 4. Définir le niveau d'exigence ou de qualité en fonction des usagers mais aussi en fonction du budget, du contexte local, des contraintes de suivi et d'entretien 5. Géolocaliser les équipements pour une mise en ligne des services sur les différents sites internet Par itinéraire vélo : 1. Inventorier les types d'équipement restants à mettre en place pour chaque itinéraire 2. Définir le niveau d'équipement et de service pour chaque itinéraire : nombre de bancs, de tables de pique-nique, d'abris pique-nique, de points d'eau, de sanitaires, de panneaux d'informations, de panneaux de découverte du patrimoine, etc. 3. En lien avec les orientations du Comité d'itinéraire, améliorer le niveau de service de l'itinéraire pour correspondre aux attentes des usagers (ex. certification EuroVelo sur la Véloodyssée®) 4. Animer le réseau des collectivités (communes) pour garantir le niveau d'aménagement (équipements, balisage) en application des conventions passées avec le Département 5. Sur l'EV4, prioriser les améliorations d'infrastructure (site propre) sur le secteur de l'Opération Grand Site Cap Erquy Cap Fréhel 6. Étudier les opportunités pour une amélioration de la liaison Nord – Sud centrale Préalable : Action n° 15 : Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes Phase 1 : 1. Définir le niveau de service cible attendu sur les voies vertes et véloroutes du Département 2. Décliner les projets d'amélioration pour atteindre le niveau de service cible dans les plans de gestion de chacune des voies Phase 2 : 1. Réaliser les améliorations programmées 2. Communiquer sur les améliorations		

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.1 – Actualiser le schéma vélo	2	
Action n° 12			
Améliorer les itinéraires du schéma vélo			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
À chiffrer en fonction des projets retenus (aménagement, ouvrages, nouveaux tracés) et du niveau de service retenu			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département			
• Réalisation : Département, Communes, EPCI			
• Partenaires techniques : Syndicat Mixte Grand Site Cap Erquy Cap Fréhel			
Calendrier / Échéance			
• Préalable : Action n° 15 : Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes			
• Phase 1 : 2021 – 2022			
• Phase 2 : 2022 – 2024			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Budget annuel consacré aux améliorations des itinéraires du schéma vélo départemental			
Année de définition du niveau de service attendu sur les véloroutes et voies vertes			
Année de mise à jour des plans de gestion :			
• EV1 – Véloodyssée®			
• EV4			
• V2 – V3			
• V6			
• V8 (Rigole d’Hilvern)			
• V8 (Véloroute)			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.1 – Actualiser le schéma vélo	2		
Action n° 13				
Développer l'intermodalité				
Constat				
• La pratique itinérante nécessite des points d'accès correctement identifiés et accessibles par des moyens de transport acceptant les vélos (bus, train).				
Objectifs				
• L'information relative aux points d'entrée et à l'offre de transport existante doit être claire et facilement accessible				
• Recenser les connexions des itinéraires du schéma vélo avec l'offre de transport en commun				
• Communiquer et faire connaître les différentes possibilités d'accès				
Description de l'action				
Phase 1 :				
• 1. Identifier les services de transport collectif acceptant les vélos (train, Mobibreizh – BreizhGo) permettant un accès à proximité des itinéraires du schéma				
• 2. Identifier les portes d'entrée (points de départ d'itinérance) et recenser les modalités de desserte				
• 3. Recenser les parkings relais voiture permettant un accès aux itinéraires				
Phase 2 :				
• 1. Aménager ou équiper les liaisons avec les pôles multimodaux				
• 2. Organiser la communication et la diffusion de l'information sur les services existants				
• 3. Comptabiliser la fréquentation de ces services				
Phase 3 :				
• 1. En lien avec le service transport de la région, impulser le développement de transports collectifs publics acceptant les vélos				
• 2. Impulser le développement d'une offre privée				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)				
Acteurs impliqués				
• Pilotage : Département (phase préparatoire)				
• Réalisation : Région				
• Partenaires techniques : SNCF, Région, EPCI, CAD, CRT				
Calendrier / Échéance				
• Démarrage 2021				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de modalités d'accès en transport collectifs acceptant les vélos aux itinéraires				
Nombre de vélos transportés en transports collectifs				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.1 – Actualiser le schéma vélo	1		
Action n° 14				
Accompagner la mise en place des boucles locales vélo				
Constat				
• Les boucles locales vélos font l'objet d'une demande forte pour un public touriste et famille • De nombreuses boucles mises en place ont un balisage défectueux (absence de suivi et d'entretien du balisage) • L'information sur ces boucles est difficile à trouver				
Objectifs				
• Appuyer les structures désireuses de mettre en place ce type d'itinéraires par des outils techniques et méthodologiques, afin de garantir une cohérence à l'échelle départementale et de proposer un niveau de qualité homogène et reconnue, notamment à partir de la charte VéloPromenade ; harmoniser les méthodes de cotation et de numérotation des boucles locales vélo • Identifier un maître d'ouvrage et le rôle de chaque acteur (mise en place, entretien, suivi, promotion...) • Améliorer la qualité de l'offre cyclable : intérêt des boucles, balisage, communication, services... en cohérence avec le public cible (famille), sécurité en lien avec les RD • Valoriser l'offre en boucles cyclables locales				
Description de l'action				
• 1. Recenser les boucles locales existantes et vérifier l'intérêt de chaque boucle • 2. Pour chaque boucle, identification d'un maître d'ouvrage et définir le ou les acteurs en charge notamment du suivi et de l'entretien ; idem Action n° 1 : Identifier un responsable pour chaque itinéraire • 3. Centralisation de l'information des boucles locales existantes (Département) • 4. Validation avec la FFVélo de la qualité en lien avec le maître d'ouvrage selon des critères définis • 5. Étudier avec la FFVélo l'intérêt d'une labellisation VéloPromenade • 6. Valider les aspects sécurités avec les services du Département (Agences Techniques) pour les RD traversées ou empruntées • 7. Dans le Cotech randonnée (Action n° 9 : Créer un réseau des acteurs de la randonnée), réserver un temps pour la coordination des boucles locales vélo • 8. Intégrer les tracés dans une Base de données départementale partagée pour mutualiser l'information et en assurer une meilleure promotion touristique • 9. Réfléchir dans un cadre commun avec les EPCI pour que le maillage intercommunal vienne compléter les grandes itinérances départementales (variantes / boucles...)				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)				
Temps de travail				
Acteurs impliqués				
• Pilotage : Département (phase préparatoire) • Réalisation : EPCI • Partenaires techniques : Codep22, CRT, CAD				
Calendrier / Échéance				
• Début de mise en place 2019 ou 2020				
Indicateurs de suivi		État initial (2018)	2024	2029
Nombre de boucles locales vélo recensées		86		
Nombre de boucles locales vélo au balisage opérationnel		32 (37 %)		
Nombre de boucles locales vélo labellisées				
Nombre de boucles locales vélo mises en diffusion dans une BD mutualisée		0		

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2		
Action n° 15				
Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes				
Constat - Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie - Le niveau de service d'une voie qualifie son aptitude à satisfaire les besoins de l'utilisateur (sécurité) et concerne principalement : la portance, l'adhérence, la géométrie, la signalisation horizontale et verticale, l'éclairage, le drainage... En l'absence d'entretien, le niveau de service se dégrade rapidement - La gestion des voies vertes implique une approche spécifique (ex. choix du revêtement, gestion du végétal). De plus, des prescriptions complémentaires sont nécessaires pour prendre en compte l'écologie du domaine (ex. date de fauche, plan de gestion écologique...) - L'usage randonnée et tourisme implique également de compléter le niveau de service par des aménagements spécifiques (haltes pique-nique, consigne vélo...)				
Objectifs Définir le niveau de service (préconisations d'entretien, niveau d'aménagement et de signalisation) et les modalités d'entretien adaptées à la spécificité des itinéraires du schéma vélo				
Description de l'action Phase 1 : 1. Établir une typologie des véloroutes voies vertes (réseau européen, schéma national, régional ou départemental, boucle locale) et définir le niveau de service correspondant (nature du revêtement, fréquence et modalités d'entretien, gestion des arbres, fréquence et dates de fauche, assainissement, signalisation directionnelle, signalisation de police, marquage au sol...) et le niveau d'équipement souhaité (haltes pique-nique, consignes vélo, stations de gonflage et recharge, signalétique : fléchage commerces, panneau entrée de boucle...) 2. Intégrer ces préconisations dans la politique d'entretien routier ou dans un guide vélo spécifique 3. Identifier un correspondant vélo dans chaque Agence Technique Départementale pour la mise en œuvre des préconisations d'entretien et d'aménagement Phase 2 : 1. Intégrer les préconisations dans le programme de travaux annuel et les plans de gestion de chaque voie pour atteindre le niveau de service requis 2. Mettre en œuvre le programme de travaux annuel 3. Communiquer sur les opérations d'entretien réalisées pour respecter le niveau de service requis <i>N.B. : Cette action est un préalable à Action n° 12: Améliorer les itinéraires du schéma vélo</i>				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Fonctionnement : 160 000 €, Investissement : 350 000 € (hors ouvrages d'art)				
Acteurs impliqués Pilotage : Département – Siège Réalisation : Département – ATD Partenaires techniques :				
Calendrier / Échéance - Phase 1: 2019 ; Édition: 2020 - Phase 2: 2020 – 2029				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Année de définition du niveau de service des itinéraires				
Année d'édition des préconisations				
Nombre d'ATD disposant d'un correspondant vélo				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.1 – Actualiser le schéma vélo	2		
Action n° 16				
Garantir le niveau de service sur les itinéraires départementaux hors schéma vélo				
Constat • Le Département gère différents sites d'intérêt pour la randonnée : Espaces Naturels Sensibles (ENS) massifs forestiers, périmètres de retenues départementales • Demande de la FFRP et des visiteurs de développer la randonnée dans ces sites préservés où la qualité de paysage est forte				
Objectifs • Garantir le niveau de service et la qualité des itinéraires • Permettre aux visiteurs de mieux appréhender le site dans toute sa dimension tout en préservant certains secteurs de toute pénétration				
Description de l'action Sur l'ensemble du territoire costarmoricain : • 1. En interne, identifier les itinéraires existants intégrant dans leurs parcours la découverte d'un site ENS, déterminer la liste des sites ENS peu connus et ceux proposant un parcours limité • 2. Avec l'aide des comités départementaux et des collectivités locales, travailler à la valorisation des sites identifiés • 3. Mettre en place les itinéraires sur le terrain • 4. Élaborer un contenu (textes, photos, etc.) de présentation des itinéraires retenus • 5. Travailler sur les différents supports de communication Sur les itinéraires départementaux (tours des lacs) : • 1. Préciser le schéma de jalonnement (balisage, panneaux d'entrée, etc.) en lien avec les critères qualités et les aménagements éventuels à prévoir (aire de pique-nique, etc.) • 2. Réaliser une vérification (annuelle ?) de l'état des itinéraires • 3. Mettre ces itinéraires en promotion (carte des tours de lacs, site internet, etc.) Phase 1 : • Définir les sites où développer ces itinéraires + diagnostic sur l'Arguenon, le Gouët Phase 2 : • Aménagement de l'Arguenon (balisage, équipements : table de pique-nique abritée, etc., RIS) et diagnostic des autres sites Phase 3 : • Promotion de l'Arguenon et aménagement des autres itinéraires (site internet CAD, dépliants, topoguides FFR, magazine 22, etc.) Phase 4 : • Promotion des autres sites				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) À préciser en fonction des aménagements nécessaires				
Acteurs impliqués • Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : Comités départementaux randonnée / unité ENS (interne)				
Calendrier / Échéance • Phase 1 : 2019 • Phase 2 : 2020 • Phase 3 : 2021 • Phase 4 : 2022				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de sites identifiés				
Nombre d'itinéraires départementaux diagnostiqués				
Nombre d'itinéraires départementaux aménagés				
Nombre d'itinéraires départementaux promus				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.3 – Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés	2		
Action n° 17				
Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber				
Constat				
• Certains points de passage ont été repérés depuis déjà plusieurs années et ne sont pas résolus • Quand le point à résoudre est à cheval sur plusieurs territoires, un coordinateur extérieur peut s'avérer nécessaire • Certains projets sont ajournés localement car nécessitant un aménagement coûteux (ex : une passerelle pour traverser la rivière) • Demandes croissantes du CDRP pour la résorption de problèmes de sécurisation des itinéraires en bordure de routes départementales ou pour des traversées				
Objectifs				
• Améliorer la qualité et la sécurité des itinéraires • Sortir des situations de blocage • Apporter un appui technique voire financier sur certains projets locaux pour leur permettre d'aboutir				
Description de l'action				
Inventaire des points noirs :				
• 1. Identifier et déterminer les points noirs à résoudre par territoire en lien avec les EPCI, les OT et les comités de randonnée • 2. Pour chacun d'entre eux, dégager les enjeux et les classer par ordre d'importance et/ ou de priorité. Pour les sites concernant une RD, voir fiche Action n° 18 : Sécuriser les traversées de RD • 3. Estimation budgétaire et phasage prévisionnel • 4. Ouverture d'un dispositif d'intervention dans le cadre d'un appel à projets • 5. Suivi de la réalisation des améliorations programmées en lien avec le porteur de projet + communication à travers la presse locale				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)				
Proposition d'une enveloppe de 50 000 € annuelle pour l'appel à projets (non compris RD)				
Acteurs impliqués				
• Pilotage : Département (phase préparatoire) • Réalisation : Les collectivités locales /Département (pour les maîtrises d'ouvrages) • Partenaires techniques : EPCI / Communes / Services routiers CD 22				
Calendrier / Échéance				
• 2019 : Phase 1, Appel à projets test • 2020 : Phase 2, Inventaire des points noirs • 2021 et suivantes : Phase 3 (suivi) et Appels à projets annuels pour la résorption des points noirs				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de « points noirs » inventoriés				
Nombre de « points noirs » traités par l'appel à projets				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.3 – Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés	1	
Action n° 18			
Sécuriser les traversées de RD			
Constat			
- Les Routes Départementales (RD) sont susceptibles d'être traversées ou empruntées par les différents types d'itinéraires de randonnée (boucle pédestre, équestre, VTT, boucle locale vélo, véloroutes, voies vertes) ce qui peut susciter des questions de sécurité en fonction de la circulation 30 % des points noirs recensés par le CDRP concernent des RD			
Objectifs			
- S'assurer que les itinéraires sont correctement sécurisés pour la pratique des randonneurs - Mettre en œuvre les opérations de sécurisation nécessaires (aménagement, déviation, etc.)			
Description de l'action			
Sur les itinéraires en maîtrise d'ouvrage départementale :			
1. Recenser les différentes intersections de RD et les comptages routiers correspondants 2. Identifier les besoins éventuels d'aménagement pour respecter les préconisations de l'Action n° 15 : Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes 3. Prioriser les interventions et définir un programme de travaux à intégrer dans les programmes de travaux annuels 4. Réunion annuelle avec la DI, la DDTC et les MDD, travail régulier avec les Agences techniques			
Sur les autres itinéraires inscrits au PDIPR :			
1. Action n° 17 : Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber 2. Solliciter les Agences techniques pour proposer des projets d'aménagement de ces points noirs 3. Prioriser les interventions et définir un programme de travaux à intégrer dans les programmes de travaux annuels			
Pas d'intervention sur les boucles locales vélo sauf projet programmé lors de la validation de la boucle au Action n° 14 : Accompagner la mise en place des boucles locales vélo			
Préalables :			
Action n° 15 : Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
En fonction des aménagements nécessaires			
Acteurs impliqués			
- Pilotage : Département - Réalisation : Département – ATD + CTD - Partenaires techniques : Comités départementaux			
Calendrier / Échéance			
2020 : Action n° 17 : Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber 2021 : Recensement des intersections de RD avec les itinéraires en maîtrise d'ouvrage 2022 et suivantes : Intégration dans les programmes de travaux annuels			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de points à sécuriser inventoriés			
Nombre de points sécurisés			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
2 – Poursuivre l’amélioration de l’infrastructure randonnée	2.3 – Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés	2		
Action n° 19				
Améliorer la signalisation et la signalétique				
Constat				
• Jusqu’en 2009, le Conseil départemental accompagne à hauteur de 25 % la création de sentiers de randonnée comprenant le balisage et à 50 % la mise en place de panneaux d’entrée de boucles dans le cadre de la collection départementale de guides de randonnée. Certains de ces panneaux encore en place mériteraient d’être réactualisés • Le balisage des sentiers est un problème constant dans le domaine de la randonnée : défauts de suivi, non-respect des normes nationales, non respectueux de l’environnement, problématique en cas d’intersections entre plusieurs circuits • Difficulté parfois d’identifier le responsable du balisage • Le balisage des PR (boucles locales) n’est pas toujours coordonné et manque parfois de rationalité ou d’homogénéité au sein des territoires • Le CDRP peut organiser des stages de formation des baliseurs, ce qui peut faciliter l’amélioration des pratiques				
Objectifs				
• Maintenir un balisage aux normes et respectueux de l’environnement dans tout le département • Harmoniser les pratiques pour garantir la qualité des itinéraires • Identifier clairement les responsables du balisage pour les sentiers en place				
Description de l’action				
Sur le réseau du schéma vélo :				
• 1. Généraliser à l’ensemble du réseau de voies vertes la mise en place d’une signalétique touristique et directionnelle sur le modèle : V2/V3, V8, V6. Panneaux d’informations sur les lieux de départ identifiés préalablement (avec aires de stationnement et faciles d’accès par le réseau routier)				
Sur les sites en maîtrise d’ouvrage départementale :				
• 1. Mise en place de la signalétique touristique et du balisage sur le Tour de l’Arguenon (sur le modèle du Tour du lac de Guerlédan ou du Gouët) : Action n° 16 : Garantir le niveau de service sur les itinéraires départementaux hors schéma vélo				
Sur l’ensemble du territoire costarmoricain :				
• 1. En lien avec les partenaires, identifier les itinéraires opérationnels et valorisés • 2. Avec eux, établir un diagnostic des panneaux d’entrée de boucle en place qui seront à supprimer ou à réactualiser. D’autres seront peut-être à créer • 3. En concertation, réfléchir autour d’un modèle de référence de panneau d’entrée de boucle • 4. Pour le balisage, définir une structure référente par itinéraire et avoir une coordination au niveau intercommunal pour assurer le suivi • 5. Rééditer des documents départementaux sur le balisage et sensibiliser les communes : Action n° 2 : Développer des outils techniques				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)				
Intégré dans Action n°8 : Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux, Action n° 15 : Garantir et améliorer le niveau de service sur les véloroutes et voies vertes et Action n° 17 : Inventorier et identifier les points noirs pour les résorber				
Acteurs impliqués				
• Pilotage : Département • Réalisation : Département • Partenaires techniques : ATD, CDRP, ACECA, EPCI				
Calendrier / Échéance				
• Démarrage 2021 après mise en place actions de coopération (PDIPR, etc.)				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de panneaux d’information schéma vélo posés				
Année de mise en place de la signalisation touristique sur les tours de retenues				
Nombre de panneaux d’entrée de boucle installés				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
2 – Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée	2.3 – Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés	2	
Action n° 20			
Valoriser et développer le recours à l'insertion			
Constat			
• Les travaux d'entretien des sentiers de randonnée sont bien adaptés à une intervention par des chantiers ou entreprises d'insertion • Différents acteurs (Département, EPCI, etc.) ont déjà recours à l'insertion pour leurs chantiers • Dans un contexte budgétaire contraint, le recours à l'insertion peut permettre de ne pas abandonner certains itinéraires			
Objectifs			
• Développer le recours à l'insertion pour les chantiers d'entretien des sentiers de randonnée • Mesurer le volume de travail ainsi réalisé en insertion tous maîtres d'ouvrage confondus à l'échelle départementale • Reconnaître et valoriser le travail réalisé par les chantiers d'insertion			
Description de l'action			
Inciter au recours à l'insertion pour les opérations d'entretien des sentiers de randonnée :			
• 1. Présenter des expériences réussies (témoignage) et faire intervenir un·e conseiller·e départemental·e d'insertion lors de la réunion des maîtres d'ouvrage prévue en Action n° 1: Identifier un responsable pour chaque itinéraire • 2. Établir des références de coût pour des opérations d'entretien type • 3. Accompagner (formation) les encadrants techniques des chantiers d'insertion sur les techniques d'entretien spécifiques aux espaces naturels			
Mettre en place un suivi du recours à l'insertion pour la randonnée :			
• 1. Recenser annuellement le volume (linéaire, budget) d'entretien réalisé en insertion dans chaque EPCI et par le Département • 2. Réaliser un document de communication présentant le bilan ces éléments			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Document de communication			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département • Réalisation : Département et EPCI • Partenaires techniques : Entreprises d'insertion et de travail adapté, EPCI			
Calendrier / Échéance			
• 2019 : Mise en place du suivi • 2020 : Édition du document de communication • 2020 et suivantes : incitation au développement de l'insertion			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Linéaire entretenu par l'insertion à l'échelle départementale (en km)			
Enveloppe budgétaire globale consacrée à l'entretien par l'insertion par les différentes collectivités			



AXE 3:

Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes

PROMOTION

L'investissement en matière de randonnée vise à répondre aux attentes du public, qu'il soit résident local, ou touriste et la relation à l'utilisateur (promotion, communication, développement d'outils) est essentiel pour faire connaître et valoriser ce patrimoine départemental. Les enjeux sont multiples :

- segmenter l'offre de randonnée en fonction des attentes des différents publics permettra de mieux référencer les différents itinéraires en réponse aux demandes des randonneurs
- continuer à améliorer la relation à l'utilisateur est important pour la satisfaction des utilisateurs et passe en particulier par la qualité de l'information mise à disposition et également par l'amélioration de la remontée des informations et le traitement des retours d'utilisateurs
- valoriser l'offre de randonnée par une information de qualité et actualisée en poursuivant notamment les éditions de promotion des itinéraires départementaux, en mettant en valeur l'offre de randonnée adaptée, en s'adressant spécifiquement aux usagers costarmoricains
- développer la notoriété du département des Côtes d'Armor en s'appuyant sur la randonnée permettra également de valoriser cette offre auprès d'un public plus large français et européen
- mobiliser les outils numériques (internet, digital) et le travail de labellisation des itinéraires est également un point important pour valoriser l'offre costarmoricaine.

Ce dernier axe de travail centré sur la valorisation et la promotion de l'offre de randonnée permettra de faire apprécier par le plus grand nombre l'offre de randonnée du département des Côtes d'Armor.

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.1 – Segmenter l’offre en fonction des attentes du public	1	
Action n° 21			
Qualifier les itinéraires en fonction des attentes des randonneurs			
Constat • Un nombre important de boucles pédestres, mais d'intérêt divers, pouvant être davantage valorisées • Peu de boucles vélo locales desservant des points d'intérêt majeurs • Des itinéraires souvent avec de forts kilométrages, contrairement à une demande « famille » croissante			
Objectifs • Faciliter l'accès à l'information • Proposer une offre adaptée aux différents publics			
Description de l'action • 1. Déterminer, en accord avec les acteurs de la randonnée, les catégories (type de public : famille, PMR, sportif... / type de milieu : bord de mer, en forêt, rivière... / niveau de difficulté : facile, moyen, difficile). Intégrer la problématique PMR et sport santé dans la segmentation pour Action n° 26 : Promouvoir l'offre de randonnée adaptée et sport santé • 2. Qualifier les boucles en fonction de ces critères • 3. Intégrer ces critères dans la base de données • 4. Doter le site internet départemental d'un moteur de recherche permettant de sélectionner un itinéraire selon ces critères • 5. Prévoir la description de chaque nouveau circuit avec ces critères en lien avec Action n° 1 : Identifier un responsable pour chaque itinéraire			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Temps agent CD / CAD + développement des critères de recherche sur l'interface cirkwi			
Acteurs impliqués • Pilotage : CD / CAD • Réalisation : EPCI • Partenaires techniques : CAD / OT / cirkwi			
Calendrier / Échéance • 2019 : définition des critères communs • 2019 : critérisation dans la base de données et développement du moteur de recherche • 2020 : mise en ligne			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de boucles critérisées			
Nombre de boucles promues			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.1 – Segmenter l’offre en fonction des attentes du public	2	
Action n° 22			
Favoriser les liaisons vélo vers les sites touristiques			
Constat • Le Schéma vélo départemental adopté au BP 2004 prévoyait la réalisation de liaisons structurantes reprenant les axes du schéma régional véloroutes et voies vertes et les axes eurovélos du schéma national. Ces itinéraires structurants ont été entièrement réalisés et sont opérationnels. • L’itinéraire de l’Eurovélo n° 4 présentait initialement plusieurs liaisons dites d’intérêt touristique permettant d’accéder au littoral, notamment vers des sites remarquables • Certaines de ces liaisons non suivies ne figurent plus dans les outils de promotion. La desserte de ces lieux est un plus pour les cyclotouristes et les itinéraires européens ou nationaux • Certains sites touristiques majeurs du territoire peuvent ne pas être desservis ni à proximité d’un itinéraire du schéma vélo départemental			
Objectifs • Permettre aux cyclotouristes la découverte des sites dans les meilleures conditions d’accueil • Équiper les sites touristiques du Département • En lien avec les collectivités locales, assurer le suivi et la maintenance des liaisons vélos			
Description de l’action Sur l’ensemble du territoire costarmoricain : • 1. Déterminer par axe les sites d’intérêt touristique en lien avec CAD et les territoires • 2. En lien avec les EPCI et communes concernés, coordonner la remise en état ou la modification des liaisons d’intérêt touristique • 3. Déterminer les différents types d’équipements à mettre en place sur les lieux choisis • 4. Pour les sites départementaux, prioriser et planifier les sites à équiper et les intégrer dans les plans de gestion pluriannuels des voies • 5. Pour les autres sites, réaliser un guide de recommandations à l’attention des maîtres d’œuvre • 6. Prévoir la phase d’entretien des équipements (visites de contrôle annuelles, périodes de renouvellement, etc.)			
Coût estimé <i>(montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)</i> Temps agents CAD et CD + enveloppe pour sites départementaux à préciser			
Acteurs impliqués • Pilotage : Département 22 • Réalisation : Département 22 et collectivités locales • Partenaires techniques : CAD – techniciens EPCI – CRT Bretagne			
Calendrier / Échéance • Démarrage 2021			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Indicateurs de suivi			
Nombre de liaisons mises en place et suivies			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.2 – Améliorer la relation à l’usager	2	
Action n° 23			
Améliorer la qualité de l’information mise à disposition du public			
Constat • Une offre non exhaustive • Des informations saisies de qualité différente			
Objectifs • Animer un réseau de « saisie » homogène • Faire remonter des offres de qualité, actualisées			
Description de l’action Analyse : • 1. Identifier les problématiques de saisie (texte, photos...) • 2. Lister les problématiques par territoire La saisie de l’information : • 1. Identifier les producteurs de l’information (traces, POI, info travaux...) cf. Action n° 1: Identifier un responsable pour chaque itinéraire • 2. Mettre en place des passerelles techniques entre les bases de données touristiques (OT/CAD) et les bases de données PDIPR (EPCI / CD) • 3. Apporter un cadre de saisie commun (information collective / formation) • 4. Fixer un calendrier commun La mise en visibilité : • 1. Travailler sur des outils de diffusion communs, voire mutualiser les coûts • 2. L’actualisation : fixer un processus et une date annuelle d’actualisation des traces et données sur les itinéraires promus			
Coût estimé <i>(montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)</i> 2500 € / an (Cirkwi : outil de diffusion des données) ou 12 000 € pour une couverture départementale mutualisée			
Acteurs impliqués • Pilotage : CAD / CD • Réalisation : OT / EPCI • Partenaires techniques : Comités			
Calendrier / Échéance • 2019 : identification des problématiques par territoire et mise en place de passerelle technique et production d’un cadre de saisie commun • 2020 : harmonisation des informations saisies • 2021 à 2024 : janvier : révision annuelle des circuits promus			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de fiches améliorées			
Nombre de circuits promus			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.2 – Améliorer la relation à l’usager	1		
Action n° 24				
Améliorer la remontée d’informations et les retours d’usagers				
Constat • Le site internet et l’application Suricate permettent aux usagers de signaler tout problème rencontré • Les retours usagers sont un indicateur de satisfaction et sont utiles à prendre en compte dans les opérations de gestion afin de garantir la qualité des itinéraires ; ces retours usagers peuvent s’exprimer par plusieurs canaux complémentaires à Suricate (mail, service qualité OT, sites internet, réseaux sociaux...) • Le réseau associatif a une très bonne connaissance du terrain et peut utilement apporter sa contribution à l’élaboration des projets ou à la veille • Des démarches participatives peuvent générer des informations très utiles				
Objectifs • Organiser la remontée des informations de l’outil Suricate et amplifier son utilisation • Collecter et effectuer un suivi (réponse, action corrective) des retours usagers • S’appuyer sur le réseau associatif pour la veille et la remontée d’information • Mobiliser les associations et les démarches participatives				
Description de l’action Amplifier le recours à l’outil Suricate • 1. Identifier le point de contact et le circuit de remontée d’information pour assurer un retour rapide • 2. Communiquer sur l’existence de l’outil (distribution affiches en OT, logo et QR Code sur les fiches, plaquettes et panneaux d’entrée de boucle...) afin de généraliser son utilisation Assurer un traitement des remontées usagers : • 1. Organiser la remontée des retours usagers (OT, sites internet officiels, etc.) vers le bon interlocuteur selon les pratiques et hiérarchiser les problématiques • 2. Mettre en œuvre rapidement une action corrective lorsque c’est nécessaire • 3. Assurer un retour client et une information dans une logique de démarche qualité Utiliser les retours des médias internet et des réseaux sociaux : • 1. Effectuer une veille sur les médias non officiels, les réseaux sociaux et les blogs usagers afin de prendre en compte les avis utilisateurs • 2. Apporter une réponse à l’utilisateur pour donner une image positive du territoire • 3. Diffuser une synthèse annuelle à l’automne et organiser des actions correctives l’année suivante S’appuyer sur les associations et les usagers dans une démarche participative : • 1. Proposer aux associations de contribuer à la remontée d’information usagers • 2. Associer les associations d’usagers (randonneurs pédestres, ACECA, associations vélo : Vélo Utile, Trégor Bicyclette...) pour l’élaboration de projets d’aménagement ou de nouveaux tracés • 3. Organiser des campagnes participatives (recensement points noirs, sécurité, qualité paysagère, intérêt, etc.) à l’instar du travail réalisé par LTC sur la perception de la sécurité à vélo de la voirie				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) Temps agent + impressions (affiches Suricate, synthèse annuelle des retours nouveaux médias)				
Acteurs impliqués • Pilotage : Département 22 • Réalisation : Département 22, CAD, EPCI • Partenaires techniques : Comités départementaux, associations, EPCI				
Calendrier / Échéance • Démarrage 2020				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de signalements Suricate reçus et traités				
Nombre de retours utilisateurs traités reçus par un autre canal				

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée	2	
Action n° 25			
Poursuivre les éditions papier pour la promotion des itinéraires départementaux			
Constat - La publication des cartes-vélo couvrant l’ensemble du réseau rencontre un franc succès auprès du public (retours des offices de tourisme) - La carte du tour du lac de Guerlédan est également très demandée par les visiteurs - Les guides et topoguides sont édités par les Comités départementaux et les EPCI			
Objectifs - Poursuivre les éditions existantes pour répondre à une demande très forte des usagers - Élargir les éditions à la valorisation d’autres sites départementaux : retenues d’eau, espaces naturels sensibles (Action n° 16 : Garantir le niveau de service sur les itinéraires départementaux hors schéma vélo) - Valoriser les Côtes d’Armor avec l’édition des plus belles randonnées et des plus représentatives du patrimoine de ce territoire			
Description de l’action Sur l’ensemble du territoire costarmoricain : 1. Réalisation d’un inventaire permettant de faire un point sur la promotion papier des sentiers de randonnée sur l’ensemble du territoire 2. Sélection d’itinéraires et de sites à valoriser à l’échelle départementale en concertation avec les partenaires locaux et CAD 3. Conception d’un nouveau support de valorisation des itinéraires de randonnée du Département 4. Réalisation d’un document de promotion des itinéraires de randonnée équestre à l’échelle départementale avec les services associés (hébergement) s’appuyant sur les panneaux d’entrée de boucle 5. La déclinaison de nouveaux supports de présentation des cahiers techniques est intégrée dans Action n° 2 : Développer des outils techniques 6. Communication et médiatisation des supports et des actions (plan de diffusion, renforcement des liens avec la presse locale et la presse spécialisée) Phase 1 : - Établir un diagnostic et définir le contenu des éditions Phase 2 : - Réalisation des supports choisis Phase 3 : - Communication et médiatisation			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) 10 000 €/an			
Acteurs impliqués Pilotage : Département 22 Réalisation : Département 22 Partenaires techniques : EPCI, Agences de communication, service communication en interne			
Calendrier / Échéance - Phase 1 : 2020 - Phases 2 et 3 : 2021 et suivantes			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d’itinéraires faisant l’objet d’une promotion papier départementale			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée	2	
Action n° 26			
Promouvoir l’offre de randonnée adaptée et sport santé			
Constat • La pratique sportive douce est un enjeu fort de santé public et il convient de promouvoir les itinéraires costarmoricains auprès de tous les publics • Outre d’éventuels aménagements, permettre l’accessibilité des itinéraires nécessite de faire connaître le niveau d’accessibilité adapté aux différents publics			
Objectifs • Recenser les niveaux d’accessibilité et les équipements en fonction de la segmentation de l’offre effectuée • Promouvoir les itinéraires adaptés aux publics ciblés par cette pratique • S’agissant des personnes en situation de handicap : offrir et mettre en valeur un panel d’activités de pleine nature accessibles aux Costarmoricains en et hors établissement, accueillir les touristes et valoriser les hébergements labellisés « tourisme et handicap », et recenser l’ensemble des données pour une diffusion simplifiée sur le site de la MDPH et du Département			
Description de l’action Phase 1 : • 1. Affiner la segmentation de l’offre (Action n° 21: Qualifier les itinéraires en fonction des attentes des randonneurs) en fonction des publics cibles (notamment PMR, handicap mental, accessibilité joëlette, etc.) en partenariat avec la MDPH • 2. Recenser les itinéraires accessibles ou équipés en fonction des publics précédents • 3. Identifier les services associés (ex. mobilier, hébergements tourisme handicap) Phase 2 : • 1. Éditer un guide présentant cette offre • 2. Réaliser une charte graphique de pictogrammes permettant d’identifier la pratique dans les documents de communication et sur les panneaux d’entrée de boucle • 3. Mettre ces visuels à disposition des communes et EPCI • 4. Équiper les sites départementaux • 5. Organiser la promotion de cette offre • 6. Communiquer sur le développement du sport santé pour tous • 7. Engager une réflexion sur l’accès aux sites eux-mêmes (transports en commun adaptés, etc.)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) À définir ; édition guide et charte graphique pictogramme			
Acteurs impliqués • Pilotage : Département 22 • Réalisation : MDPH, Département, CAD • Partenaires techniques : EPCI, Comités départementaux, MDPH, CAD, APF et associations d’usagers			
Calendrier / Échéance • Phase 1: 2019 • Phase 2: 2020			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d’itinéraires à « accessibilité élargie » recensés			
Nombre d’itinéraires à « accessibilité élargie » promus			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée	2	
Action n° 27			
Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains			
Constat • Le réseau dense de sentiers de randonnée présente un attrait indéniable du point de vue des touristes mais également des habitants ; il participe à la qualité du cadre de vie et à l’identité du territoire. • Si les touristes se rendent naturellement dans les offices de tourisme pour trouver les informations, c’est loin d’être une pratique courante pour les résidents locaux. • En tant que pratique sportive et premier loisir des Français, le développement de la randonnée de proximité rejoint complètement les objectifs du Département et est porteur de bien être et de santé.			
Objectifs • Informer les Costarmoricains des itinéraires situés à proximité de leur domicile (boucles locales) et /ou des balades sur des sites d’intérêt patrimonial fort • Identifier et sélectionner les itinéraires ciblés sur ce public • Communiquer sur ces itinéraires auprès de la population locale • Permettre aux Costarmoricains de pratiquer un sport de plein air accessible à tous et de mieux connaître et donc d’apprendre à respecter leur environnement de proximité			
Description de l’action Sur l’ensemble du territoire costarmoricain : • 1. Assurer la promotion des itinéraires en lien Action n°8 : Poursuivre le partenariat avec les Comités départementaux • 2. Disposer d’un référentiel des boucles de randonnée avec un contact pour chacune d’elles en lien avec Action n° 1: Identifier un responsable pour chaque itinéraire • 3. Rencontrer et mobiliser les diffuseurs potentiels pour la communication de ces informations (OT, commerces, mairies, EPCI (scolaires, EHPAD, TAP...), les bases de Sport Nature, etc. • 4. Proposer des idées de balades dans le magazine des Côtes d’Armor et dans la presse locale à partir des itinéraires retenus • 5. Action n° 34 : Favoriser le parcours de l’utilisateur grâce au digital • 6. Communiquer sur des idées balade via une newsletter mettant en avant les randonnées et actualités (réalisation CAD)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Acteurs impliqués • Pilotage : Département 22 • Réalisation : EPCI / Département / Comités départementaux • Partenaires techniques : Service Communication et relation presse en interne			
Calendrier / Échéance • Phase 1: 2020 • Phase 2: 2021 et suivantes			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d’itinéraires promus			
Nombre d’articles publiés			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée	2	
Action n° 28			
Adapter l’offre marchande aux attentes des randonneurs			
Constat • Un réseau de véloroutes voies vertes et de GR® développé mais des retombées économiques qui pourraient être davantage déployées • Une nécessité de donner l’impulsion pour la création de nouveaux services (hébergements à la nuitée dans les campings, gîtes d’étape dans les zones de carence, transport de bagages, autres transports, réseau de guides natures, restauration, réparateurs de cycles, valorisation du patrimoine...)			
Objectifs • Développer les retombées économiques pour les professionnels du tourisme • Développer les services pour les randonneurs en phase avec les nouvelles pratiques			
Description de l’action Développement retombées économiques pour les entreprises Qualité : Positionner les entreprises touristiques sur le marché de la grande randonnée itinérante (GR®34 avec le référentiel Étape Rando Bretagne et Véloroutes voies vertes avec le déploiement de la marque Accueil Vélo et Rando Accueil pour les activités de sport nature) • Animation d’un réseau d’évaluateurs • Coordination et animation des réseaux Étape Rando Bretagne et Accueil Vélo par CAD (réunion et / ou newsletter) • Déploiement de la marque nationale Rando Accueil par le réseau • Communication sur les offres labellisées (web, presse, salons,...) Commercialisation : Démarchage de tours opérateurs spécialisés randonnées • En collaboration avec le CRT Bretagne pour les TO étrangers • Lors des démarchages réalisés chaque année par CAD Développement de nouveaux services randonnées • Conseil aux porteurs de projets souhaitant développer l’activité randonnée • Valorisation des études / tendances auprès des entreprises touristiques et de services (démontrer le potentiel de la randonnée) et alerte sur les services manquants (sur certaines zones)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) 0,5 ETP CAD Participation CD 5 000 € / an Rando Accueil			
Acteurs impliqués • Pilotage : CAD • Réalisation : CAD / OT / Rando Accueil • Partenaires techniques : EPCI / destinations / tour-opérateurs			
Calendrier / Échéance Par année : • 1 à 2 réunions évaluateurs • 1 réunion avec professionnels du tourisme • Réponse aux porteurs de projets au fil de l’eau • Point Rando Accueil			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre et type labellisé			
Nombre de réunions de réseau et d’outils mis à disposition			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.3 – Valoriser l’offre de randonnée par une information de qualité et actualisée	2	
Action n° 29			
Développer le réseau des stations VTT			
Constat			
• Les EPCI ont mis en place 5 stations VTT proposant une offre reconnue en itinéraires VTT • Des itinéraires hors stations peuvent permettre de faire des liaisons • Des produits type « station sport de nature » sont susceptibles de se développer			
Objectifs			
• Connecter les différentes stations VTT afin d’augmenter le domaine cyclable accessible • Créer un réseau des stations pour partager l’expérience et optimiser le fonctionnement • Assurer une promotion globale du réseau de stations et développer une offre spécifique			
Description de l’action			
• 1. Identifier les connexions possibles entre stations VTT à partir du réseau d’itinéraires existant et rechercher des connexions par de nouveaux itinéraires le cas échéant • 2. Mettre en réseau les stations VTT par une réunion d’échange annuelle • 3. Réaliser une promotion départementale du réseau de stations • 4. Prendre en compte le devenir des itinéraires hors stations VTT • 5. Préciser le mode de gestion des compteurs des stations VTT (intervenant pour relevés, etc.)			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
À définir			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département en lien avec le Schéma sports nature • Réalisation : EPCI • Partenaires techniques : CAD			
Calendrier / Échéance			
• Réalisation à partir de 2020			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre de stations VTT			
Nombre de stations VTT connectées			
Fréquentation cumulée des stations VTT (éco-compteurs)			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.4 – Développer la notoriété du département en s'appuyant sur la randonnée	2	
Action n° 30			
Promouvoir la randonnée auprès du marché français			
Constat • Des publics randonneurs parfois saturés d'informations qui peuvent être non vérifiées • Une communication sur les réseaux sociaux et internet qui a pris une part prédominante dans les recherches des randonneurs • Une communauté rando importante sur le web non maîtrisée par les acteurs institutionnels: réseaux sociaux: FB rando Bretagne + 36`000 fans, de nombreux groupes FB: voyager à vélo en France, forum voyageforum, sites collaboratifs			
Objectifs • Partager des messages communs forts • Développer la notoriété du département pour les pratiques des randonnées • Communiquer sur des informations de qualité, en phase avec les pratiques sur le terrain			
Description de l'action Définir une image rando commune CD / CAD: • 1. Consultation agence de communication • 2. Définition du message, d'éléments graphiques et de plan d'action La randonnée en Côtes d'Armor dans la presse: • 1. Dossiers et communiqués de presse spécifiques en amont des salons permettant de mettre en avant les nouveautés • 2. Digital: accueil de blogueurs en lien avec le CRT permettant de créer du contenu et de diffuser de l'information auprès d'un public déjà ciblé La randonnée en Côtes d'Armor dans les salons grand public et spécifiques: • 1. Une demande randonnée toujours très présente dans les salons grand public, qu'il faut satisfaire par des outils pratiques, détaillés • 2. Des salons spécialisés sur les randonnées avec des demandes précises (« faire le GR®34 ») pour lesquels il faut concevoir des outils spécifiques La randonnée en Côtes d'Armor sur le web et les réseaux sociaux: • 1. cf. Action n° 33: Améliorer l'attractivité internet • 2. Développer l'image de la randonnée en Côtes d'Armor sur les communautés existantes (Groupe Facebook Côtes d'Armor Tourisme: 30 000 fans) en publiant des contenus spécifiques • 3. Mettre en place des campagnes FB sponsorisées sur des marchés cibles • 4. Assurer une veille sur les blogueurs / forums influenceurs pouvant aborder la randonnée en Côtes d'Armor			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) • Plan marketing: 10 000 € (CD) • Salons grand public et thématiques – environ 50 000 €, révisable chaque année selon budget CAD • Réseaux sociaux, presse: CAD			
Acteurs impliqués • Pilotage: CAD en coordination avec CD • Réalisation: CAD / CD • Partenaires techniques: CD / OT / CRTB			
Calendrier / Échéance • Janvier à mars chaque année			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Définition d'un plan marketing			
Nombre de visiteurs aux salons			
Nombre de posts rando publiés			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.4 – Développer la notoriété du département en s'appuyant sur la randonnée	2	
Action n° 31			
Poursuivre la participation aux comités d'itinéraires vélo européens			
Constat • Les itinéraires ayant la plus forte croissance sont ceux qui bénéficient d'une communication mutualisée dans le cadre des projets eurovéloroutes (EV1 et EV4) • Les objectifs fixés en commun et les échanges d'expérience permettent de capitaliser sur les bons exemples et de développer l'économie autour de ces itinéraires			
Objectifs • Positionner les 2 eurovéloroutes costarmoricaines auprès des clientèles nationales et européennes • Continuer l'amélioration continue pour répondre aux attentes des clientèles • Développer des outils de communication mutualisés			
Description de l'action Au niveau technique : • 1. Aménageurs / SIGistes : amélioration continue / échange de données • 2. Services : objectifs communs et relais avec les professionnels • 3. Communication : déploiement d'outils positionnés sur des marchés extérieurs Au niveau politique : • 1. Implication des élus dans les comités de pilotage • 2. En partenariat avec la FFVélo, proposer un événementiel autour du vélo et des boucles locales et engager le département sur la voie des trophées « Destination Vélo » ou « Itinéraire vélo » Sur l'ensemble du territoire costarmoricain : • 1. Participation financière au projet / participation en temps agents aux rencontres et mise en place d'actions • 2. Relais auprès des partenaires locaux et déploiement sur le territoire des nouvelles orientations			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) EV1 – La Véloodyssée® - La Vélo maritime: 15 000 €/an, EV4: 10 000 €/an (CAD / CD)			
Acteurs impliqués • Pilotage : Coordinateurs des itinéraires • Réalisation : Ensemble des partenaires + coordination • Partenaires techniques : CD / CAD			
Calendrier / Échéance • Rappel des contractualisations : La Véloodyssée : 2018 – 2021 L'EV4 - La Vélo maritime : 2019-2023			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
EV1 - La Véloodyssée : nombre de connexions / fréquentation sur itinéraire			
EV4 : nombre de connexions / fréquentation sur itinéraire			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.5 – Mobiliser les outils numériques	2	
Action n° 32			
Promouvoir les itinéraires labellisés			
Constat			
• Des sites internet collaboratifs mélangent des itinéraires labellisés ou s'appuyant sur une démarche qualitative (inscription au PDIPR) avec des circuits proposés par des particuliers sans garanties			
Objectifs			
• Mettre en avant les itinéraires labellisés			
Description de l'action			
Définir la qualité d'un itinéraire :			
• 1. À l'échelle départementale, élaborer des critères d'évaluation de la qualité des itinéraires (balisage, entretien, sécurité, intérêt du circuit) en privilégiant le passage en propriété publique par rapport au conventionnement en propriété privée et en prenant en compte l'aspect multi-pratiques			
• 2. Valider ces critères avec les acteurs (EPCI)			
• 3. Pour chaque itinéraire, évaluer l'itinéraire sur la base des critères retenus à l'échelle départementale par ou en lien avec le maître d'ouvrage			
Pour chaque pratique, engager une démarche de labellisation des itinéraires :			
• 1. Reconnaître l'inscription au PDIPR comme garantie de qualité en lien avec Action n° 6 : Redéfinir le PDIPR			
• 2. Recenser les circuits labellisés par les comités, les critériser dans la base de données et les mettre en visibilité			
• 3. Inciter à la labellisation des itinéraires (label FFRP, Vélopromenade, station VTT, etc.), notamment ceux d'intérêt départemental			
Rendre visible la labellisation sur les plates-formes de diffusion :			
• 1. Prioriser la promotion des itinéraires labellisés			
• 2. Diffuser l'information de labellisation dans tous les canaux de promotion (Action n° 25 : Poursuivre les éditions papier pour la promotion des itinéraires départementaux)			
• 3. Diffuser les itinéraires du PDIPR sur les sites internet de randonnée communautaires (Cirkwi, IGN Rando, etc.). Comment gérer l'actualisation des traces auprès des diffuseurs ?			
• 4. Poursuivre le développement et l'animation de la marque Accueil Vélo			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
• Temps CAD et CD			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département			
• Réalisation : Comités départementaux, CAD, Autres partenaires ? Région ?			
• Partenaires techniques : EPCI, OT			
Calendrier / Échéance			
• 2021 et suivantes			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d'itinéraires labellisés par pratique			
• pédestre			
• équestre			
• VTT			
• boucles locales vélo			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ	
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.5 – Mobiliser les outils numériques	1	
Action n° 33			
Améliorer l’attractivité internet			
Constat			
• Un volet dédié à la randonnée a été développé en 2012 dans le site internet de CAD, via un outil cartographique dédié : www.cotesdarmor.com, et une url dédiée rando.cotesdarmor.com • Toutes les observations l’indiquent : le GR®34 est l’attraction-phare de la randonnée ou de la balade en Bretagne. Cet itinéraire mérite d’être placé sous un projecteur à part entière • Actuellement, le site propose une centaine d’itinéraires (toutes pratiques confondues), soit environ un quart de l’offre disponible.			
Objectifs			
• Améliorer la lisibilité de la pratique randonnée sur le site CAD • Valoriser les boucles d’intérêt communautaire, départemental voire régional • Poursuivre la valorisation des grandes itinérances et apporter un coup de projecteur sur le GR®34, fleuron du tourisme en Bretagne • Offrir un panel plus large de circuits • Assurer un suivi qualitatif des itinéraires mis en ligne en lien avec les contributeurs locaux			
Description de l’action			
Sur l’ensemble du territoire costarmoricain :			
• 1. Développer la page dédiée au GR®34 • 2. Créer sur le site une entrée à forte identité randonnée • 3. Prévoir une entrée par profil de randonnée (famille / groupes / expert / ma première fois) avec en amont une qualification des sections (faible / moyen / expert / distances et dénivelés) • 4. Faire des propositions d’étapes par catégorie détaillées patrimoine / hébergement • 5. Rendre visible la labellisation sur les plates-formes de diffusion afin de différencier les itinéraires labellisés promus par les collectivités des boucles tout-venant d’une plate-forme collaborative : Action n° 32 : Promouvoir les itinéraires labellisés • 6. Effectuer une mise en cohérence et une syndication entre Tourinsoft et la base PDIPR • 7. Améliorer le lien entre sites web des collectivités et Offices de Tourisme			
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)			
Temps administrateur + développement à définir			
Acteurs impliqués			
• Pilotage : Département • Réalisation : Département / CAD • Partenaires techniques : CAD / développeur de l’outil internet			
Calendrier / Échéance			
• 2020			
Indicateurs de suivi	État initial (2019)	2024	2029
Nombre d’itinéraires mis en avant sur le site internet départemental			
Nombre de connexions sur le site internet départemental			
Nombre de connexions sur la page dédiée au GR®34			

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	PRIORITÉ		
3 – Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes	3.5 – Mobiliser les outils numériques	2		
Action n° 34				
Favoriser le parcours de l'utilisateur grâce au digital				
Constat • De nombreuses applications pour les « experts » existent sur le marché avec des « profils » très variés : Gps / réalité augmentée : nécessité de bien définir les besoins • Des itinéraires sont d'ores et déjà disponibles sur l'application nationale Cirkwi, diffuseur de données • Les contributeurs sont parfois « tout public » avec une qualité des itinéraires qui peut être non validée • Des applications territoriales ont trouvé leur public avec des moyens financiers et humains dédiés • Une durée de vie des applications de 2 à 3 ans				
Objectifs • Proposer une information exhaustive aux utilisateurs • Pour les débutants : proposer un outil simple d'utilisation (en site web responsive ou appli) • La diffusion des itinéraires inscrits au PDIPR sur l'Open Data permettra également, via les différentes applications actuellement sur le marché de la randonnée, aux internautes d'accéder à une offre qualitative et variée proposée par les acteurs de la randonnée reconnus.				
Description de l'action Analyse des besoins • 1. Sonder les internautes pour connaître leurs attentes à partir du site rando.cotesdarmor.com et du site du Département pour les Costarmoricains • 2. Interroger les EPCI partenaires sur leurs besoins en application randonnée Exhaustivité de l'offre • 1. Identifier, saisir et qualifier l'ensemble des itinéraires en Côtes d'Armor Mise en place de l'outil • 1. Connexion avec les bases de données PDIPR et tourisme Communication et mise à jour • 1. Action de communication pour faire connaître l'outil (habitants, offices de tourisme, hébergeurs...) Préalable : • Action n° 6 : Redéfinir le PDIPR • Lien avec Action n° 27 : Assurer la promotion de la randonnée pour les Costarmoricains				
Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité) • Appli : variable selon les solutions proposées • Temps agents (CD + CAD +OT) : • Saisie de l'offre • Mise en place et suivi outil • Communication				
Acteurs impliqués • Pilotage : Département • Réalisation : Comités départementaux, CAD, Autres partenaires ? Région ? • Partenaires techniques : EPCI, OT				
Calendrier / Échéance • 2021 et suivantes				
Indicateurs de suivi		État initial (2019)	2024	2029
Nombre de personnes enquêtées				
Nombre de circuits promus				





Schéma départemental
de la **randonnée**
des Côtes d'Armor

Synthèse et Plan d'action
2019-2029

Département des Côtes d'Armor
Direction du Patrimoine
Service Patrimoine naturel
9 Place du Général de Gaulle
CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1



cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

